CHARTRES
métropole

2010 Rapport d'Activités Chartres metropole

CHARTRES MÉTROPOLE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

SOMMAIRE

Le mot du Président page 1

CHARTRES MÉTROPOLE, MODE D'EMPLOI

- Présentation page 2
- Les 7 communes page 4
- Les compétences page 5
- Les dates clés de l'intercommunalité chartraine page 6
- Le fonctionnement page 7
- Le trombinoscope page 8

ÉVÈNEMENT 2010

En route vers la grande agglo ! page 10

2010 EN ACTIONS

- L'aménagement du territoire page 12
- Le développement économique et l'emploi page 16
- L'eau potable et l'assainissement page 24
- La collecte, le traitement et la valorisation des déchets page 28
- Transports urbains page 32
- L'habitat page 36
- Plan vert et entretien des espaces verts page 40
- Grands équipements : l'Odyssée page 42
- Grands équipements : l'aérodrome page 46
- La politique de la ville et l'action sociale page 48
- La communication page 52
- Ressources humaines page 53
- Les services fonctionnels page 54

FINANCES : LES CHIFFRES CLES 2010 page 56

Table des abréviations

ÉDITO

Ce rapport d'activité comptera comme l'ultime document paru sous le sceau de l'ancienne communauté d'agglomération.

Comme vous le savez, notre groupement de 7 communes urbaines, né en 2000 de la transformation du district en agglomération, a été dissout le 31 décembre 2010 pour céder la place à une nouvelle entité juridique, une nouvelle CHARTRES METROPOLE forte de 32 communes et de 112 000 habitants.

Ces pages ont donc la particularité de dresser le bilan d'une année charnière, portant le germe de nouvelles perspectives d'avenir.

Vous le savez, l'activité de l'agglomération ne se résume pas à ses grands chantiers et son champ d'intervention est vaste, impactant la vie quotidienne de tous ses habitants : développement économique, habitat, eau et assainissement, déchets, environnement…

Au-delà de la restitution fidèle et détaillée des actions mises en œuvre par la collectivité au cours de sa dernière année d'existence, vous percevrez au fil de ces chapitres, l'empreinte de l'esprit coopératif et ambitieux qui règne depuis une décennie sur ce territoire élargi. Sans ces coopérations volontaristes créées entre nos groupements intercommunaux, la grande agglomération n'aurait pas trouvé ses fondements et le service public n'aurait pas progressé à la même vitesse, ni avec la même cohérence.

Bonne lecture à tous !

Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole

1

PRÉSENTATION DE CHARTRES MÉTROPOLE

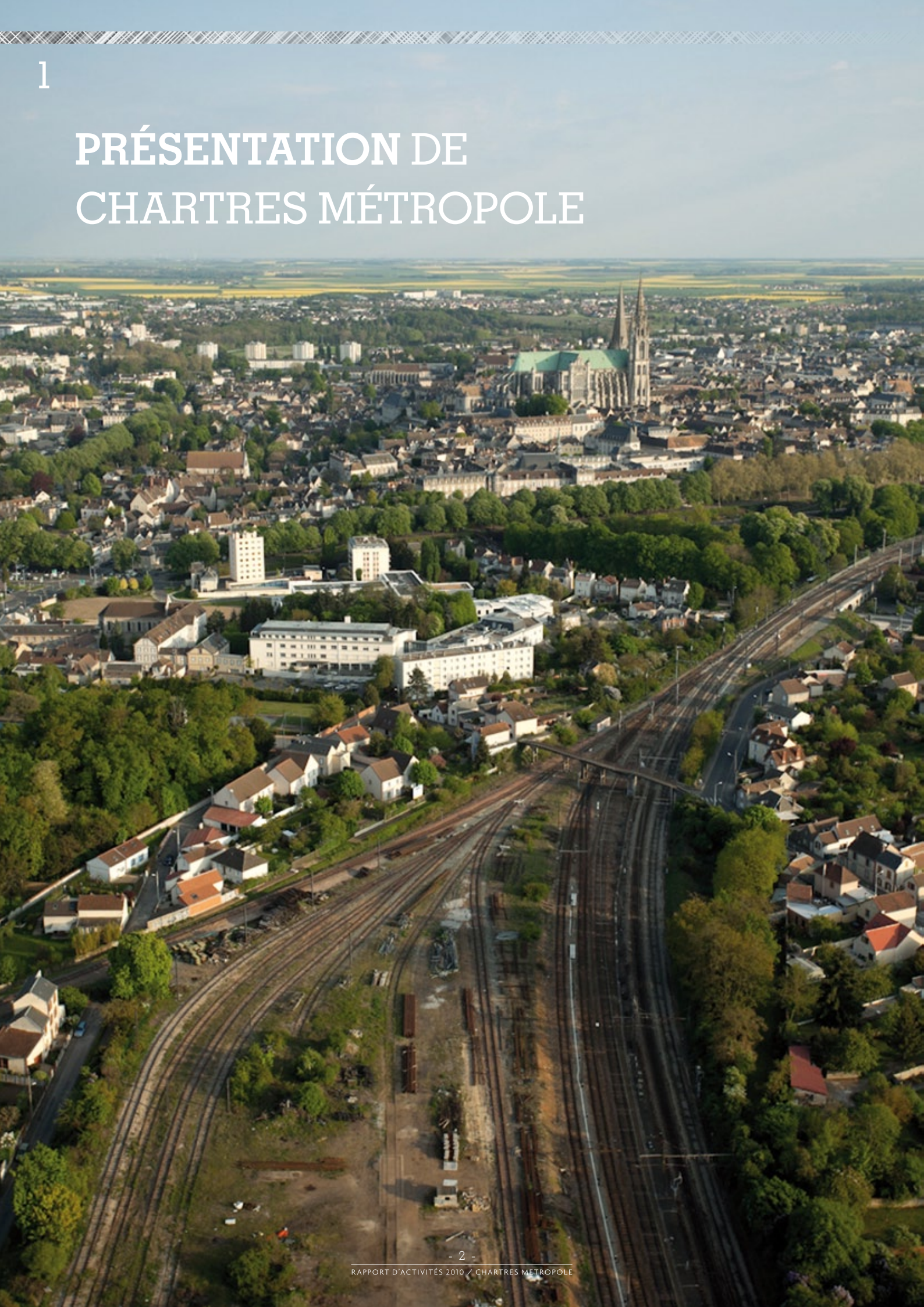

CHARTRES MÉTROPOLE, la communauté d'agglomération de Chartres

Regroupant, au 31 décembre 2010, sept communes pour environ 90 000 habitants, Chartres métropole est née le 1er janvier 2000. Elle est l'une des 184 communautés d'agglomération constituées en France, regroupant plus de 22 millions d'habitants.

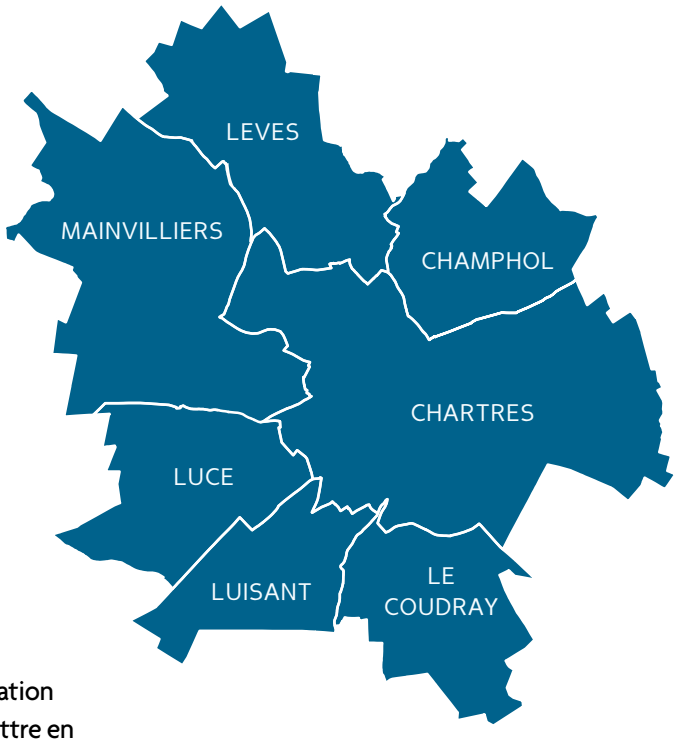

Les communautés d'agglomération ont été instituées en 1999 par la loi relative au « renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale » dite Loi Chevènement, au même titre que les communautés de communes et les communautés urbaines.
Trois conditions sont exigées pour constituer une communauté d'agglomération : comporter un minimum de 50 000 habitants, comporter une commune d'au moins 15 000 habitants, être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave.

Le regroupement au sein d'un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) permet aux communes membres de mettre en commun leurs moyens et leurs forces pour offrir des services et mener à bien des projets qu'elles ne pourraient prendre seules à leur charge.

La loi impose aux communautés d'agglomération l'exercice de certaines compétences, qu'elles exercent alors en lieu et place des communes.

Cette coopération entre communes permet à Chartres métropole d'agir dans l'intérêt général des habitants de l'agglomération dans des domaines essentiels comme l'eau et l'assainissement, l'économie et l'emploi, l'aménagement du territoire, l'habitat, la gestion des déchets, les transports urbains ou la mise en place de projets et équipements structurants.

1

Les 7 communes membres de Chartres métropole

CHARTRES

Maire : M. Jean-Pierre GORGES
Habitants : 39 767
Mairie :
Place des Halles - 28019 Chartres Cedex
Tel : 02 37 23 40 00 - Fax : 02 37 23 41 99
www.ville-chartres.fr

LUCE

Maire : M. Emmanuel LECOMTE
Habitants : 15 747
Mairie :
5 rue Jules Ferry - BP 50115 - 28114 Lucé cedex
Tél. : 02 37 25 68 25 - Fax. : 02 37 34 72 66
www.ville-luce.fr

MAINVILLIERS

Maire : M. Jean-Jacques CHATEL
Habitants : 10 287
Mairie :
Place du Marché -
BP 11013 - 28301 Mainvilliers Cedex
Tél. : 02 37 18 56 80
www.ville-mainvilliers.fr

LUISANT

Maire : M. Wilson VALOR
Habitants : 6 835
Mairie :
108 avenue Maunoury - 28600 Luisant
Tél. : 02 37 88 00 70 - Fax : 02 37 35 16 34
www.ville-luisant.fr

LEVES

Maire : M. Nicolas ANDRE
Habitants : 4 398
Mairie :
4, place de l'église - 28300 Lèves
Tél. : 02 37 18 01 80
http://www.am28.asso.fr/leves/

LE COUDRAY

Maire : M. Dominique SOULET
Habitants : 3 753
Mairie :
32, rue du Gord - 28630 Le Coudray
Tél. : 02 37 28 17 14 - Fax: 02 37 30 17 60
www.ville-lecoudray28.fr

CHAMPHOL

Maire : M. Christian GIGON
Habitants : 3 423
Mairie :
15 rue de la mairie - 28300 Champhol
Tél. : 02 37 21 61 65 - Fax : 02 37 21 78 64
www.ville-champhol.fr

Les compétences de Chartres métropole

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien pour les habitants.
Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération, qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Voici la liste des compétences choisies par Chartres métropole, et inscrites dans ses statuts.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Lutte contre l'incendie et secours

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores

LES AUTRES COMPÉTENCES

- Elaboration et mise en œuvre du plan vert
- Entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération
- Construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement
- Participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray
- Aménagement et gestion des aires de stationnement des gens du voyage
- Etudes concernant la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur le territoire de l'agglomération

1

Les dates clés de l'intercommunalité chartraine

7 mai 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartraine).
Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.
Compétence : assainissement.

8 juin 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 mai 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 juillet 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartraine).
Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 décembre 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1er janvier 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.
Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1er janvier 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres.

20 février 2004

Adoption du nom de CHARTRES METROPOLE.

18 janvier 2006

Inscription de la compétence *« construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement »* dans les statuts.
Suppression de la compétence *« aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération »* est supprimée.

Le fonctionnement de Chartres métropole

▸ Le Président

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente Chartres métropole dans tous les actes de la vie civile.
Jean-Pierre Gorges, Député-maire de Chartres, a été élu Président de Chartres métropole le 18 avril 2008.

▸ Le Conseil communautaire

Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de Chartres métropole.
Le conseil est composé de 49 délégués titulaires et de 15 suppléants, représentant chacune des communes membres de Chartres métropole. Les représentants de chaque commune ont été désignés par leur conseil municipal.
Le conseil se réunit en moyenne tous les deux mois.

▸ Le Bureau communautaire

Il se compose du Président, des Vice-présidents et d'autres membres. Les Maires des sept communes en font partie.
Le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.
Des réunions régulières du Bureau permettent d'alléger l'ordre du jour du Conseil, souvent très lourd.

▸ Les commissions

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques.
Chaque commission est placée sous la responsabilité d'un Vice-président.
Les commissions sont des instances de réflexion, de débat et de proposition.

Les 9 commissions générales :

- Economie et emploi
- Aménagement du territoire et développement durable
- Habitat
- Politique de la ville
- Eau potable et assainissement
- Déchets
- Plan vert et gestion de la rivière
- Grands équipements
- Finances

Les 4 commissions spécialisées :

- commission d'appels d'offres
- commission de délégations de services publics
- commission locale d'évaluation des charges
- commission consultative des services publics locaux

▸ Les services de Chartres métropole

Ils mettent en œuvre les décisions prises par les élus communautaires.

1

Trombinoscope : le Conseil communautaire de Chartres métropole*

* au 31 décembre 2010

LE PRÉSIDENT

Jean-Pierre GORGES

(Député-Maire de Chartres)

LES MEMBRES DU BUREAU

Wilson VALOR
(Maire de Luisant)

1er vice-président délégué aux ressources humaines

Dominique SOULET
(Maire du Coudray)

2ème vice-président délégué à l'innovation et aux relations avec l'enseignement supérieur

Elisabeth FROMONT
(adjointe au Maire de Chartres)

3ème vice-présidente déléguée à l'habitat

Daniel GUERET
(adjoint au Maire de Chartres)

4ème vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

Michel TEILLEUX
(adjoint au Maire de Chartres)

5ème vice-président délégué à l'économie et à l'emploi

Hervé LE NOUVEL
(adjoint au Maire du Coudray)

6ème vice-président délégué au Plan Vert et la gestion de la rivière

Alain BOIRET
(adjoint au Maire de Luisant)

7ème vice-président délégué aux déchets

Franck MASSELUS
(adjoint au Maire de Chartres)

8ème vice-président délégué aux finances

Karine DORANGE
(adjointe au Maire de Chartres)

9ème vice-présidente déléguée aux grands équipements

Christian GORGE
(adjoint au Maire de Chartres)

10ème vice-président délégué à la communication

Alain PIERRAT
(conseiller municipal de Chartres)

11ème vice-président délégué à l'eau potable et à l'assainissement

Alain MALET
(conseiller municipal de Chartres)

12ème vice-président délégué à la politique de la ville

Christian CARRIERE
(adjoint au Maire de Luisant)

13ème vice-président délégué à la prospective numérique et au schéma d'information géographique

Emmanuel LECOMTE
(Maire de Lucé)

Membre du bureau

Jean-Jacques CHATEL
(Maire de Mainvilliers)

Membre du bureau

Nicolas ANDRE
(Maire de Lèves)

Membre du bureau

Christian GIGON
(Maire de Champhol)

Membre du bureau

Martine CABAIHL-CIRET
(adjointe au Maire de Lucé)

Membre du bureau

Dominique EDMOND
(adjoint au Maire de Mainvilliers)

Membre du bureau

Jacques FLOTTES
(adjoint au Maire de Lucé)

Membre du bureau

LES CONSEILLERS TITULAIRES

CHARTRES
M^me^ Elisabeth BARRAULT

CHARTRES
M. Samir BOUZAIENE

CHARTRES
M^me^ Maria CHEDEVILLE

CHARTRES
M^me^ Jacqueline ELAMBERT

CHARTRES
M^me^ Françoise FERRONNIERE

CHARTRES
M. Patrick GEROUDET

CHARTRES
M. Laurent LHUILLERY

CHARTRES
M. Pascal MALLET

CHARTRES
M. Rémi MARTIAL

CHARTRES
M^me^ Isabelle MESNARD

CHARTRES
M^me^ Janine MILON

CHARTRES
M. José Amandio ROLO

LUCÉ
M. Christian DAMOISEAU

LUCÉ
M. Philippe MACHARD

LUCÉ
M^me^ Arlette MOIRÉ

LUCÉ
M. Thierry ROY

LUCÉ
M. Malick SENE

LUCÉ
M^me^ Khadija TOUBIM

MAINVILLIERS
M^me^ Sylvie LEGENDRE

MAINVILLIERS
M^me^ Maryse LEGRAND

MAINVILLIERS
M. René MALZERT

MAINVILLIERS
M. Michel THOMAS

LUISANT
M^me^ Marie-Agnès CARLES-GOUACHE

LÈVES
M^me^ Michèle FUSTIES

LÈVES
M. Philippe REIL
† décédé le 1^er^ juin 2010

CHAMPHOL
M^me^ Martine DEGRAIN

CHAMPHOL
M. André TAILLANDIER

LE COUDRAY
M. Hubert GAUVIN

LES CONSEILLERS SUPPLÉANTS

CHARTRES
M. Jacky BAROCHE

CHARTRES
M^me^ Daphné BEHM-WILLIAMME

CHARTRES
M. Alain CONTREPOIS

CHARTRES
M^me^ Dominique DUTARTRE

CHARTRES
M^me^ Najia ESSADKI

CHARTRES
M. Pierre MAYINDA-ZOBELA

LUCÉ
M^me^ Françoise BALCERZAK

LUCÉ
M^lle^ Charlotte LATIMIER

LUCÉ
M. Hassan MESSAOUDI

MAINVILLIERS
M^me^ Catherine GOLAZ

MAINVILLIERS
M. Bernard TOTEE

LUISANT
M^me^ Nadine VOISIN

LÈVES
M. Patrick PEREZ

CHAMPHOL
M^me^ Patricia LACROIX

LE COUDRAY
M^me^ Josiane SAISON

ORÉE DE CHARTRES
CHARTRES MÉTROPOLE
VAL DE L'EURE

L'événement 2010

En route vers la grande agglo !

Au début de l'été 2010, le processus de création d'une agglomération élargie a été initié par les communes rurales du bassin chartrain.

Le processus a été engagé au début de l'été 2010 par les communes rurales du bassin chartrain. Objectif : créer une grande agglomération, regroupant 32 communes des 39* communes du SCOT, et fusionnant trois anciennes structures intercommunales : les communautés de communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure, et la communauté d'agglomération Chartres métropole. Sous un même établissement public, communes rurales et urbaines partageront désormais un espace de vie et des intérêts communs.

Une évolution naturelle

Il faut rappeler que les coopérations entre zone urbaine et monde rural ne datent pas d'hier. Depuis 2001, les communes travaillent ensemble en matière d'aménagement du territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, SCOT) ou de développement économique (gestion du Jardin d'entreprises, des Pôles Ouest...). Depuis 2006, elles gèrent aussi ensemble les transports publics. Enfin, les contours de cette nouvelle agglomération correspondent à la réalité de la vie quotidienne des habitants : de Clévilliers à Nogent-sur-Eure, en passant par Lèves, Luisant ou Corancez, les habitants des 32 communes concernées font déjà tous partie de l'agglomération chartraine pour leur travail, leurs loisirs, leurs déplacements, la scolarité de leurs enfants...

Le « oui » très largement majoritaire

Appelées par le Préfet d'Eure-et-Loir à se prononcer sur le projet de fusion au sein d'une grande agglomération, seules 5 communes sur 32 ont dit non (Champhol, Lèves, Mainvilliers, Lucé, Briconville) et 1 commune ne s'est pas exprimée (Bailleau L'Evêque). Une majorité qualifiée s'étant dégagée, le Préfet d'Eure-et-Loir a pris un arrêté de création d'une grande agglomération regroupant ces 32 communes au 1er janvier 2011. Les conseils municipaux des communes concernées ont ensuite désigné leurs représentants appelés à siéger au Conseil communautaire de la nouvelle agglo.

Le 3 janvier 2011, le Conseil communautaire s'est réuni pour la première fois, pour élire son Président, les vice-présidents et les membres du Bureau.

* La communauté de communes du Bois Gueslin n'a pas souhaité prendre part au processus de fusion.

3

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN DÉVELOPPEMENT RÉFLÉCHI

Adopté en 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération chartraine a fédéré les élus de 39 communes du bassin chartrain autour d'un projet de territoire partagé, en fixant les règles pour un développement réfléchi, maîtrisé et cohérent du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : un document de planification arrivé à maturité

Depuis son adoption en 2006, le SCoT de l'agglomération chartraine est opposable aux documents d'urbanisme de 39 communes (POS, PLU...), sur un périmètre d'environ 115 000 habitants. Ce document cadre de l'urbanisme local, qui œuvre à la mise en cohérence des politiques territoriales en matière d'aménagement, est arrivé aujourd'hui à une phase de maturité. Un bilan de l'évolution démographique de 39 communes fait apparaître globalement depuis 1999 une faible croissance de la population du territoire SCoT (0,7%) mais avec de fortes disparités entre les communes. Pour autant, gageons que les grands projets d'urbanisme et la multitude d'opérations de renouvellement urbain en cours et à venir dans l'agglomération chartraine permettrons de rééquilibrer et de soutenir une croissance démographique à un niveau plus proche des projections du SCoT.

Le SMEP, syndicat mixte porteur du SCOT

Les services et les élus du SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation) en charge du suivi de l'application du SCoT ont été particulièrement sollicités en 2010. Le SMEP a ainsi rendu une vingtaine d'avis dans le cadre de l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux et pour certaines autorisations d'urbanisme (permis d'aménager et permis de construire importants) avec les orientations générales du SCoT.

Périmètre du SMEP

- communes Chartres métropole
- communes de l'Orée de Chartres
- communes du Val de l'Eure
- communes du Bois Gueslin
- commune isolée

État d'avancement des documents d'urbanisme

territoire du SCoT de l'Agglomération chartraine

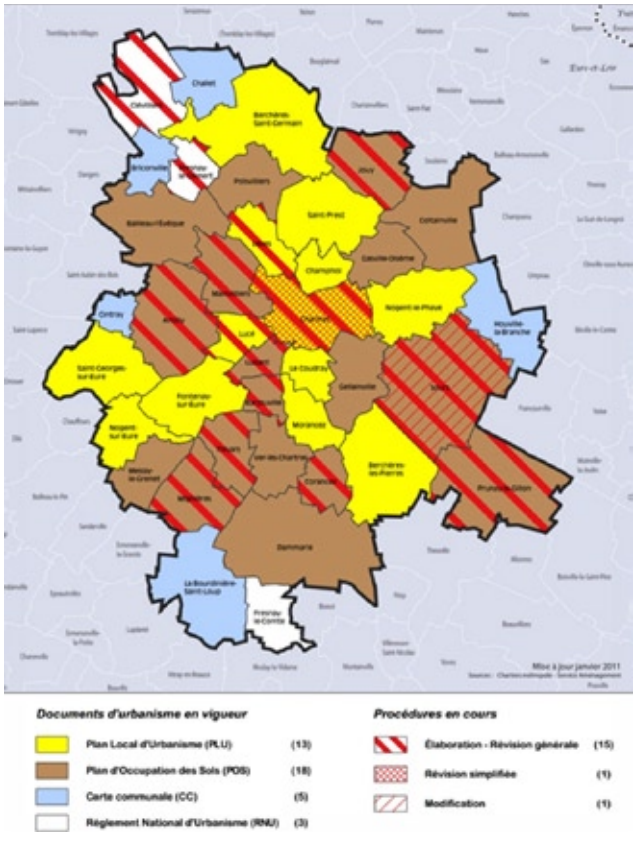
Documents d'urbanisme en vigueur
Plan Local d'Urbanisme (PLU) (13)
Plan d'Occupation des Sols (POS) (18)
Carte communale (CC) (5)
Règlement National d'Urbanisme (RNU) (3)
Procédures en cours
Élaboration - Révision générale (15)
Révision simplifiée (1)
Modification (1)

Un travail étroit avec les élus, les bureaux d'études, les services de l'Etat, du Département et les Chambres consulaires a permis de faire partager les grands enjeux et les objectifs du SCoT, notamment aux territoires périurbains et ruraux. Rappelons que c'est avant tout ce travail de pédagogie quotidienne qui a grandement participé à la reconnaissance du SCoT comme l'outil de référence en matière de stratégie de l'aménagement de l'espace du bassin chartrain. Pour preuve, certaines communes rurales non intégrées au périmètre du SCoT font ponctuellement appel à l'expertise des services du SMEP pour enrichir leur réflexion sur le développement et l'aménagement de leur territoire.

La RN 154 au cœur des débats

Le dossier du projet de contournement autoroutier de l'agglomération chartraine est resté au cœur de la réflexion collective en 2010 et continuera à l'être durant l'année 2011 : les élus du SMEP ont réaffirmé que la priorité devait être donnée à la réalisation rapide des contournements des villes et des villages traversés par l'actuelle RN 154. Le SMEP entend donc demeurer un acteur incontournable des débats et des études en cours pilotés par le Préfet de Région et la Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement.

Aménagement commercial : un nouveau chantier pour le SMEP en 2011

En 2011, avec le projet de réforme de la législation sur l'urbanisme commercial et la mise en application de la loi Grenelle II, les perspectives d'évolution du SCoT sont toutes tracées. Dans un avenir proche, celui-ci aura tout intérêt à se munir d'orientations stratégiques plus fortes et plus précises en matière d'implantations commerciales sur son périmètre de compétence. Afin que le SCoT devienne le cœur du nouveau dispositif local d'autorisation pour toute demande d'implantations commerciales, le SMEP abordera un nouveau chantier, celui de l'élaboration d'un document d'aménagement commercial (DAC) qui deviendra alors le véritable volet commercial du SCoT.

Les procédures contractuelles

• Contrat Régional d'agglomération

En 2010, la révision à mi-parcours du Contrat Régional en vigueur depuis 2007 a été finalisée et signée avec la Région. Elle permet de réaffecter des crédits libérés sur des opérations nouvelles ou nécessitant des financements complémentaires. Ainsi, 9,2 millions d'euros sont réaffectés pour augmenter notamment les crédits affectés aux actions de cohésion sociale.

• Contrat Départemental de Développement Intercommunal

Signé en 2008 avec le Département, le CDDI a connu sa 2ème année d'exécution et le financement de la requalification de la ZI Poillot de Chartres.

2010 a été l'année de renégociation de ce contrat, finalisée par la signature d'un avenant, permettant de réaffecter des crédits libérés par certaines opérations sur d'autres volets. Ainsi, 335 975 € de crédits ont été réaffectés principalement à la réhabilitation des logements du quartier Bruxelles à Lucé, la création d'un Centre de Promotion des Innovations Cosmétiques, l'acquisition de logements dans le cadre de l'ANRU de Beaulieu et la rénovation de l'école de musique de Lucé.

Parallèlement à la révision de ce programme d'investissement du CDDI, le Conseil Général a décidé de soutenir financièrement, au travers du Fond de Développement 2010, le suivi-animation de la deuxième année de l'OPAH de Chartres métropole.

Développement durable : le Conseil de Développement et l'Agenda 21

Le Conseil de Développement

Il a été officiellement installé le 28 septembre 2009. Composé de 50 membres issus de la société civile, son rôle est de formuler des avis, des suggestions ou des recommandations sur les projets de développement de l'agglomération. En 2010, le conseil de développement s'est réuni 4 fois. Ses avis ont porté sur le diagnostic de l'agenda 21 et sur le diagnostic du plan de déplacements urbains. 5 commissions internes ont été mises en place, dont les réflexions on alimenté la phase d'analyse préalable de l'agenda 21.

L'Agenda 21

Le projet d'agglomération revisité à l'aune du développement durable marque la volonté de Chartres métropole de s'inscrire dans la préservation de l'avenir des générations futures. Son élaboration associera différentes instances, et notamment, outre le Conseil de Développement, la commission aménagement ainsi que les services de Chartres métropole. A l'issue de cette démarche, un programme d'actions concrètes sera proposé au vote du Conseil communautaire. Ces actions seront proposées aux différents financeurs et entreront dans la négociation des nouveaux contrats (contrat régional d'agglomération, par exemple).

Au cours de l'année 2010, le prestataire retenu pour les études, le cabinet RCT, a procédé à un large tour d'horizon des partenaires institutionnels de Chartres métropole afin de dresser un diagnostic des points forts et des points faibles de l'agglomération dans le domaine du développement durable.

Ce travail a été enrichi par les apports des commissions du conseil de développement et les résultats de la consultation lancée par Chartres métropole via le magazine « Votre Agglo ».

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

- Diversifier l'offre d'accueil des entreprises.
- Favoriser le développement des activités sur le territoire du SCOT.
- Conforter et accompagner le développement du territoire autour de filières et de pôles d'excellence, renforcer l'attractivité et la notoriété de Chartres métropole autour de ces filières et pôles d'excellence.

Continuer de diversifier l'offre d'accueil des entreprises

L'aménagement des parcs d'activités

Mainvilliers / Amilly - Pôles Ouest : concertation et seconds coups de pelle

Situé à l'ouest de l'agglomération, le nouveau parc d'activités « Pôles Ouest » est porté par Chartres métropole et la communauté de communes du Val de l'Eure, réunies au sein du Syndicat Mixte des Pôles Ouest. Sur une surface de 200 hectares, ce parc sera constitué de plusieurs pôles spécifiques, intégrés au sein d'un même espace fonctionnel : un agro-parc ; un pôle commercial ; un pôle activités mixtes et éco-construction ; un pôle BTP et éco-activités ; un pôle de vie et de services.
En 2010, la concertation avec la population et les partenaires institutionnels s'est poursuivie. Elle a permis de valider la version définitive du projet. L'opération d'aménagement a été confiée à Chartres Aménagement qui a engagé les études et les négociations foncières.
Sur la 1ère tranche de 23 hectares qui avait été initiée avant le projet Pôles Ouest, l'amorce de la voie principale depuis le rond-point de la ZA du Vallier avait été réalisée en 2009. Les premiers terrains avaient été viabilisés pour l'installation du data center du Crédit Agricole dont les travaux de construction se sont déroulés en 2010.
En 2010 les travaux d'aménagement d'une voie secondaire ont été réalisés pour permettre l'amorce d'un pôle Eco-construction. Une promesse de vente a été signée pour l'implantation du projet « Oxygène », un immeuble éco-conçu destiné à accueillir les premières entreprises de la filière éco-construction du département.

Projet Oxygène.

Le Coudray – Le Grand Séminaire : accueil de nouvelles activités tertiaires

Le Grand Séminaire - immeubles de bureaux.

A la demande de la commune du Coudray, Chartres métropole a défini un programme d'aménagement sur 2,2 hectares à proximité de l'Hôtel des Ventes le long de la RN 123.
Ce programme répond aux besoins d'extension des entreprises riveraines et d'accueil de nouvelles activités tertiaires. Les travaux d'aménagement ont été terminés en février 2010, pour un investissement d'environ 850 000 euros.
L'ensemble des terrains a été vendu pour la construction de 6 immeubles de bureaux d'environ 1 000 m² chacun et l'extension des activités de la société ADH Expert.
Ce nouveau programme va permettre d'accueillir : les bureaux de la société In Extenso, les laboratoires et les bureaux de la société Label Bio, le siège social de Riwal France, le siège social d'I2C, le siège social de l'ADMR (association d'aide à domicile), le siège social de LVD (courtage en transports internationaux), le cabinet d'avocat Jacques Robert, l'agence de Carprassur Courtage.

Chartres – ZA Poillot : extension et réaménagement

Projet d'extension AG2R.

En 2010, Chartres métropole a réhabilité l'ensemble des réseaux eau et assainissement de la rue Edmond Poillot. Les travaux ont duré 7 mois.
La société AG2R, qui avait acquis un terrain de 1,6 hectare en 2009, a engagé les travaux de construction d'une extension comprenant un immeuble de bureaux de 3 000 m² et un immeuble de 3 000 m² (livraison prévue en juin 2011).
La société Reckitt Benckiser a réalisé un ensemble de travaux de réaménagement de son site de production sur le terrain de 1,2 hectare acquis en 2009.

L'offre d'immobilier d'entreprise

En se basant sur les informations de l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise, mis en place depuis 2007, Chartres métropole a identifié les segments à développer pour répondre aux besoins d'implantation et de développement d'entreprises et inciter à la création d'une offre immobilière nouvelle.

Chartres – Le Jardin d'entreprises

- Livraison des 2 premiers immeubles de 6500 m² de l'opération CHARTRES BUSINESS PARK début 2010.
- Construction d'un premier immeuble de 1200 m² de bureaux par A PROMOTION sur l'extension du parc tertiaire sur un terrain de 8000 m².
- Signature d'une promesse de vente avec la société FULTON pour la création d'un ensemble de six immeubles d'activités tertiaires sur l'extension du parc tertiaire sur un terrain de 9000 m².
- Signature de la vente d'un terrain de 15 000 m² avec la société CAP WEST pour la réalisation d'un centre d'affaires de 2500 m² et d'une résidence services de 132 suites – livraison premier semestre 2012.
- Lancement de la construction par Chartres Aménagement d'un immeuble destiné à accueillir la crèche d'entreprises de la société Les Petits Chaperons Rouges – 43 berceaux – ouverture en septembre 2011.

Le Coudray – Le CM 101

Début 2010 la SEM Chartres Développements Immobiliers a terminé la réhabilitation de quatre bâtiments de cet ancien site militaire (2 fois 1500 m², 500 m² et 1000 m² divisibles). Ce projet représente un investissement de 2,5 millions d'euros.

Les services mutualisés aux entreprises et aux salariés

Jardin d'entreprises : la crèche naîtra en 2011

Crèche Les Petits Chaperons Rouges.

En 2009, la société « Les Petits Chaperons Rouges » avait confirmé son engagement pour ouvrir une crèche d'entreprises dans le Jardin d'entreprises. Chartres Développements Immobiliers, la SEM immobilière de Chartres et de Chartres métropole a accepté de réaliser et de porter l'immeuble devant accueillir la crèche. En décembre 2009 un bail à construction a été conclu entre Chartres Développements Immobiliers et Les Petits Chaperons Rouges et le permis de construire déposé en février 2010. Les travaux de construction ont commencé en novembre sur un terrain de 4000 m² en plein cœur du parc tertiaire du Jardin d'entreprises.

Crèche, pose de la première pierre le 22 novembre 2010

Organiser les relations avec les associations d'entreprises

Chartres métropole est l'interlocuteur privilégié des deux associations d'entreprises présentes sur son territoire : « Géode », qui représente les entreprises des parcs d'activités de Gellainville et du Jardin d'Entreprises, et « Val Horizon », qui regroupe les entreprises des parcs d'activités Euroval, Val Luisant, Lucé Espace activités et ZA de Luisant.
Chartres métropole participe régulièrement aux réunions de travail organisées par ces associations.

Favoriser le développement des activités sur le territoire du SCOT

Chartres métropole détecte et accompagne les projets des entreprises souhaitant s'implanter, s'étendre ou se développer sur le territoire : recherche de locaux, de foncier, d'ingénierie de construction, d'investisseurs, de financements publics ou privés, de ressources humaines, de partenaires industriels ou commerciaux. Un travail mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Détection et accompagnement de nouveaux projets

En 2010, Chartres métropole a continué de rencontrer les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins, travail mené en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi afin d'anticiper et mieux accompagner leur développement. 195 entreprises ont ainsi été visitées en 2010.
Le Vice-président en charge du développement économique, Michel Teilleux, a visité une cinquantaine d'entreprises avec le service économique.
Trois rencontres élargies, animées par le Président de Chartres métropole, Jean-Pierre Gorges, ont permis de réunir les différents acteurs présents sur une même zone d'activités : dans les locaux de TECLIB, au Val Luisant, chez VICTORIA IMAGE et SON, aux Propylées, et sur le site d'EVERIAL dans le Jardin d'entreprises.

Visite d'entreprise : Victoria Image et Son.

Rencontre élus - chefs d'entreprises chez Everial.

Accompagnement à l'implantation d'entreprises

125 nouveaux dossiers de demandes d'implantation ont été ouverts en 2010, dont 74 émanaient d'entreprises présentes sur le territoire du SCOT. Parmi les dossiers suivis en 2010, 45 dossiers se sont concrétisés (28 projets endogènes et 17 projets exogènes).

Des outils d'aide à l'implantation

En 2007, la direction du développement économique de Chartres métropole s'est dotée d'une base de données des locaux disponibles sur le territoire en collaboration avec les agents immobiliers. En 2010, un atlas du foncier économique disponible sur le périmètre du SCOT a été établi.

Accompagnements d'entreprises et implantations 2010

• Mainvilliers - ZA Ouest

En collaboration avec la Chambre de Métiers et l'association Bâti Durable, Chartres métropole a avancé sur la création d'un pôle d'activités dédié à l'éco-construction. Un immeuble collectif éco-conçu d'environ 2000 m² a fait l'objet d'une autorisation de permis de construire à l'été 2010.
Deux autres projets sont en cours de négociation dans les domaines du photovoltaïque et de la construction bois.

• Chartres - ZA Edmond Poillot / Jardin d'entreprises / ZI Cassin / Les Propylées/Gellainville

- Acquisition d'un terrain de 3 hectares par le groupe Petit Forestier à la société CPEL en façade de l'autoroute dans la ZA de Gellainville pour transférer son agence commerciale de Lucé et implanter une carrosserie industrielle. Chartres métropole a identifié le foncier et facilité les négociations.
- L'ouverture d'une plate-forme de centre d'appels de la société Handi Call au parc des Propylées dans l'attente de la construction d'un immeuble de bureaux sur le parc d'Archevilliers prévue pour mars 2011. Une centaine d'emplois dédiés aux personnes handicapées est prévue.
- Implantation de la société AEB BRANGER, qui a repris la société Maintenance du Centre, sur l'ancien site EDF, rue René Cassin, avec le concours de Chartres Développements Immobiliers qui a réalisé les travaux de réaménagement du site courant 2010. Une quarantaine d'emplois sont concernés, plus une vingtaine d'ici 3 ans.
- Cession de 4,9 hectares de terrain à la société SITRANS dans le Jardin d'entreprises pour le développement de ses activités. Une extension d'environ 6 000 m² a été réalisée en 2010.
- Vente de la ferme du Grand Archevilliers et d'un terrain de 14 hectares pour la réalisation d'une ferme éducative.
- Implantation du siège social de la Compagnie des Marchés dans le parc tertiaire du Jardin d'entreprises : permis de construire obtenu fin décembre 2009 pour la construction d'environ 2 000 m² de bureaux en 2010. Une cinquantaine de collaborateurs actuellement, une centaine d'ici 3 ans.
- Implantation de la direction commerciale de la société Eurofeu Technologie sur 1 000 m² Espace Océam, ZA E. Poillot.

• Le Coudray - CM 101

LE PÔLE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU CM 101
au Coudray
DES ATOUTS
UN PÔLE POUR FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES
UNE ARCHITECTURE ORIGINALE ET ATTRACTIVE
UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ, DANS LA CONTINUITÉ DU PLAN VERT
UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE IDÉALE
Livraison janvier 2010

En 2010, Chartres métropole a poursuivi son travail de promotion de l'opération et de prospection d'entreprises : communication presse, mailing ciblé auprès de 250 entreprises cibles. Trois entreprises ont décidé de s'installer en 2010 : la société «4 Mains», spécialisée dans le design; la société «Brand New Coat», spécialisée dans la création d'événementiels; l'Agence d'architectes Diagonal.

Administration de fonds de modernisation pour accompagner des entreprises en développement créatrices d'emplois

Le fonds SNAPPON GDX : 114 emplois

Depuis 2006, Chartres métropole administre le Fonds de modernisation lié à la fermeture de Snappon GDX. Ce fonds d'environ 320 000 € est destiné à soutenir les projets d'investissement de PME/PMI générateurs d'emplois. 8 dossiers ont été instruits depuis, générant 1 819 000 € d'investissement pour 114 emplois créés.

Le fonds MAFLOW : 190 emplois

Compte tenu des résultats obtenus, l'Etat et la société Maflow ont décidé fin 2007 de confier l'administration d'un nouveau fonds à Chartres métropole : 220 000 € pour accompagner des entreprises en développement créant des emplois. En 2009, trois dossiers avaient été instruits pour un investissement de 1 807 300 euros et 160 emplois créés.
En 2010, 2 dossiers ont été instruits pour un montant d'investissement total de 323 000 euros pour 30 emplois créés, ce qui a permis de solder le fonds.
Ce fonds aura globalement permis de générer 2,1 millions d'euros d'investissements et la création potentielle de 190 emplois.

Favoriser la recherche & développement, l'innovation et le transfert de technologie

Les projets de recherche & développement

En 2010, Chartres métropole a suivi les projets de recherche & développement d'entreprises de la filière cosmétique ayant bénéficié d'un accompagnement financier en 2007 au titre des projets labellisés par le pôle de compétitivité « Sciences de la Beauté et du Bien-être » :

- Prorogation du projet R&D de Pacific Création.
- Clôture du projet de R&D de Reckitt Benckiser. Ce projet de mutation vers la production cosmétique a contribué à la reconnaissance de Reckitt-Chartres, qui est devenu le site de référence « soins de la personne » au sein du groupe Reckitt Benckiser en matière de savoir-faire cosmétique. Cette mutation s'est accompagnée du développement d'un laboratoire à Chartres d'une douzaine de collaborateurs spécialisés en inno-

vations cosmétiques. La valorisation des découvertes s'est traduite par un dépôt de brevet. Une thèse est également en cours avec un grand laboratoire afin d'approfondir certains points mis en évidence au cours du projet.

Chaîne de production chez Reckitt Benckiser.

En 2010, Chartres métropole a octroyé un accompagnement financier de 37 000 € sur 3 ans à la société AFITEX aux titres de 2 projets de R&D collaboratifs labellisés par deux pôles de compétitivité auxquels elle participe. Ces projets devraient permettre à AFITEX de concevoir et de mettre sur le marché de nouveaux produits de traitement des sols. Ils devraient générer un accroissement d'activité qui pourrait se traduire par la création d'une dizaine d'emplois et l'extension des bâtiments de Champhol dans les 5 ans.

L'innovation et le transfert de technologies

- **IUT :** Chartres métropole contribue financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire par une subvention annuelle de 92 000 €.
- **Réseau Technologique Territorial :** Chartres métropole participe aux réunions du RTT (Réseau Technologique Territorial) qui réunit l'ensemble des acteurs économiques en charge de la détection et de l'accompagnement des projets technologiques. En 2010, Chartres métropole a accueilli 2 des 6 réunions de coordination du RTT. Une trentaine d'entreprises du territoire sont accompagnées par les membres du réseau.
- **SENSINNO :** Chartres métropole participe activement à SENSINNO, l'action de sensibilisation des entreprises eurélliennes à l'innovation, à la détection et l'accompagnement de projets innovants, initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Quatre projets innovants ont bénéficié d'un diagnostic « déclic Innovation » préalables à l'intégration à l'opération SENSINNO. L'accompagnement s'est formalisé et réalisé pendant l'année 2010.

– ARISTON Group : veille technologique sur les techniques d'isolation des chauffe-eaux solaires.
– GASNIER : mise sur le marché / licensing d'une remorque innovante pour camping car.
– RBC Consultant : élaboration d'un nouveau concept d'agence d'assurances.
– BORKETT : développement d'une trottinette innovante.

- **OSEO :** Chartres métropole est directement impliquée dans l'accompagnement de projets innovants accompagnés conjointement par OSEO et la Région (entreprise TPE – projet de 1,2 M€ - prévision de 40 créations d'emplois à Chartres et en Roumanie).

Stimuler les réseaux de business

En complément de manifestations « B to B » spécialisées, comme les Savoir-Faire pour l'Industrie et les Rencontres de la Cosmetic Valley, Chartres métropole organise aussi des événements permettant aux acteurs économiques du territoire d'élargir et de stimuler leurs réseaux professionnels.

La Force d'Entreprendre

En 2010, le Club économique des décideurs locaux la Force d'Entreprendre, dont Chartres métropole assure l'animation, a organisé 3 petits déjeuners-débats au grand Monarque, renouvelant ainsi la formule d'événements B to B précédemment organisés en soirée dans le dôme de la CCI. Les « Mardis de la Force d'Entreprendre » ont ainsi réuni entre 60 et 90 participants, pour bénéficier des partages d'expériences de Patrick Violas (Compagnie des Marchés), Yannick de Carvalho (Ylyos), Pascal Planchon (Business Angels d'Eure-et-Loir).

Vœux au monde économique

Le 11 janvier 2010, près de 1 200 invités ont pu échanger à l'occasion des vœux au monde économique de l'agglomération, lors de la soirée annuelle organisée par Chartres métropole, une soirée plébiscitée par le tissu entrepreneurial du bassin chartrain pour la richesse des échanges qui s'y déroulent.

• Accompagner et conforter le développement du territoire autour de filières et de pôles d'excellence,
• Renforcer l'attractivité et la notoriété de Chartres métropole

Chartres métropole s'affirme comme le pôle tertiaire du département

Chartres métropole a poursuivi son action de promotion de l'agglomération Chartraine comme le pôle tertiaire du département d'Eure-et-Loir auprès des acteurs immobiliers, des investisseurs et des entreprises en recherche d'un lieu d'implantation en relation « B to B » ou au travers de salons professionnels. Parallèlement, les chantiers ouverts les années précédentes ont été poursuivis.

Les Centres d'appels

Après le travail accompli depuis 2007 pour identifier les centres d'appels présents dans l'agglomération, mobiliser les acteurs susceptibles d'accompagner l'implantation et le développement de ces activités sur le territoire, structurer un argumentaire pour attirer ces activités, identifier le potentiel de ressources humaines aptes à travailler dans les métiers de la relation client, identifier une offre immobilière spécifique, en 2010 Chartres métropole a suivi 5 projets d'implantation allant de 60 à 600 emplois.

Après l'Implantation réussie du centre d'appel de la société Affaire de Contacts en septembre 2009 , la société Handicall a choisi Chartres pour l'implantation de sa troisième plate-forme téléphonique qui devrait à terme embaucher près d'une centaine de collaborateurs sur le parc tertiaire du Jardin d'entreprises.
Notre objectif : créer 600 emplois dans ce domaine.

Les nouvelles offres d'immobilier tertiaire

En 2010, Chartres métropole a négocié de nouvelles offres d'implantations tertiaires :
- CAP West, centre d'affaires de 2500 m² et résidence services sur le Jardin d'entreprises.
- 2 immeubles de bureaux A Promotion dans le Jardin d'entreprises.
- Le projet de la société Fulton de parc tertiaire de 6 immeubles de 800 m² destinés à la vente ou à la location.
- Le nouveau pôle tertiaire de la ZA du Grand Séminaire au Coudray (6000 à 7000 m² de bureaux).

La société Victoria Image et Son a déposé un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble de bureaux dans le prolongement de son siège social des Propylées.

Les plates-formes téléphoniques présentes sur Chartres métropole en chiffres

- **Affaire de Contact**, 70 téléconseillers ;
- **5/5**, 40 téléconseillers ;
- **AG2R**, 10 téléconseillers ;
- **GFP**, 10 téléconseillers ;
- **Groupama Centre Manche**, 10 téléconseillers ;
- **Lenckies**, 5 téléconseillers ;
- **Handicall**, 10 téléconseillers actuellement, 70/80 à terme.

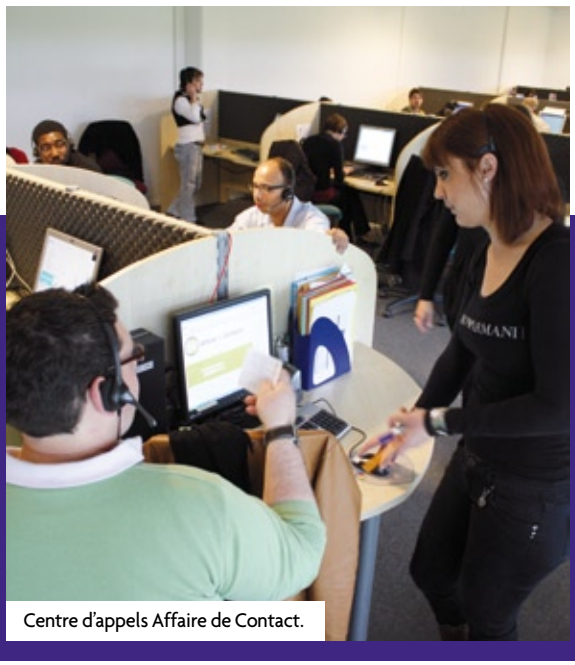

Centre d'appels Affaire de Contact.

Un territoire propice à l'implantation de sièges sociaux

Implantation de la direction commerciale de la société Eurofeu Technologie sur le parc d'activités E. Poillot.
Décision de Asco Numatics de transférer son siège social européen de Rueil Malmaison à Lucé.

Renforcer le positionnement de Chartres métropole comme capitale de la Cosmetic Valley, le cluster parfums et cosmétiques

Soutien du pôle de compétitivité

En 2010, Chartres métropole a soutenu financièrement et techniquement le Pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley « Sciences de la Beauté et du Bien-être », en participant notamment aux comités techniques, comités de pilotage et conseil d'administration.

Convention d'Affaires Reach Meetings et Congrès international sur les enjeux réglementaires en cosmétique

Chartres métropole a apporté son soutien financier et technique à l'organisation de la Convention d'Affaires Reach Meetings, multisectorielle, et au Congrès international sur les enjeux réglementaires en cosmétique qui se sont tenus les 16 et 17 novembre 2010 à Chartrexpo.
Le congrès a réuni 435 participants et 25 intervenants de l'ensemble de la filière parfums-cosmétiques. Cet événement fait aujourd'hui référence en matière de la réglementation des produits de la filière. Pour la deuxième année consécutive, le congrès a été le cadre de la remise de diplômes du Mastère spécialisé « Sécurité et réglementation internationale des parfums et produits cosmétiques » dispensé par les écoles de Biologie Industrielle et l'ESCOM chimie de Cergy-Pontoise et l'ISIPCA de Versailles.
Chartres métropole a organisé la soirée de gala du Congrès et de la Convention. 300 invités étaient conviés à découvrir des lieux historiques du cœur de ville, pour y vivre une expérience artistique et conviviale : une occasion supplémentaire de renforcer l'identification de Chartres comme le lieu de rendez-vous idéal des professionnels de la cosmétique.

La Fête du Parfum

Chartres métropole a organisé, pour la seconde année, la Fête du Parfum, un événement grand public permettant de mettre à l'honneur le secteur de la parfumerie. Des animations parfumées se sont déployées autour du parvis de la cathédrale, siège de la Cosmetic Valley, incitant petits et grands à redécouvrir les pouvoirs de l'olfactif. Pour la première fois, la société Pacific Création a ouvert ses portes aux habitants du territoire pour des visites de son site de production. 120 personnes ont pu ainsi découvrir un des joyaux industriels du bassin de vie.

La convention d'affaires « Buy Cosmetic »

Chartres métropole a organisé pour la première fois avec la Cosmetic Valley une convention d'affaires destinée à valoriser les savoir-faire des sous-traitants du pôle auprès des acheteurs des grands donneurs d'ordres de la filière. 30 entreprises sous-traitantes ont pu rencontrer les acheteurs de 6 grandes marques de parfums et de cosmétiques.

Soutenir la sous-traitance industrielle, et les services aux industries

Rencontres des Savoir-Faire pour l'Industrie et des services aux entreprises

Depuis 2006, un comité de pilotage associe chefs d'entreprises de la sous-traitance industrielle, chambres consulaires, plate-forme technologique et Chartres métropole pour promouvoir les savoir-faire des entreprises sous-traitantes du SCOT auprès des donneurs d'ordres autour d'une manifestation phare : les Rencontres des Savoir-faire pour l'industrie et des services aux entreprises.
En amont de la manifestation, un travail de détection auprès de 2000 donneurs d'ordres d'Eure-et-Loir et des départements limitrophes, susceptibles d'apporter du business aux sous-traitants implantés sur le SCoT, est mené par les équipes de Chartres métropole autour d'un argumentaire valorisant les filières d'excellence et le dynamisme des acteurs locaux.
La 5ème édition des Rencontres des Savoir-faire pour l'industrie s'est tenue le 26 mai 2010, avec le soutien réaffirmé de l'Usine Nouvelle. Pour la seconde année, la manifestation a accueilli les entreprises des services à l'industrie. 40 d'entre elles ont pu exposer leurs savoir-faire et bénéficier des effets « réseau » de l'événement.
Chiffres clés : 80 exposants, 550 visiteurs, 65 annonces de business diffusées, 314 demandes de mises en relation, 70% des contacts aboutissent à des collaborations.

5

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Produire et distribuer une eau potable de qualité aux habitants, puis traiter les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel : une compétence essentielle de Chartres métropole et un poste de dépense très important.

Les systèmes d'eau potable et d'assainissement

• Canalisations d'eau potable, eaux usées et eaux pluviales

Chartres métropole a procédé au renouvellement de 4 455 mètres linéaires de réseaux d'eau potable, de 1 346 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées et de 320 mètres linéaires de réseaux d'eaux pluviales vétustes dans le cadre du Programme d'Amélioration du Patrimoine, en s'intégrant aux programmes d'aménagement des communes.

Captages d'eau

Les forages de Prunay-le-Gillon et Francourville

L'hydrogéologue agréé par la préfecture a remis son rapport en novembre 2008, définissant les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et les préconisations de fonctionnement dans chacun de ces périmètres.
Un dossier de Déclaration d'Utilité Publique a été préparé en 2010 et devrait être soumis à enquête publique début 2011.
Les travaux de fourniture et pose de la canalisation de transfert d'eau potable et sa robinetterie ont démarré en octobre 2010, pour une durée prévue de 5 mois.

Le forage de Berchères-Saint-Germain

Le forage « B2 » de Berchères-Saint-Germain est inscrit sur la liste des captages prioritaires du département, captages dit « Grenelle », dont le programme d'actions doit être défini et adopté avant la fin 2011.
Il doit donc faire l'objet d'une étude « BAC » (Bassin d'Alimentation de Captage) dont l'objectif final est la protection du captage contre les pollutions diffuses.
Chartres métropole a choisi le bureau d'études CALLIGEE pour travailler sur ce dossier. Une première réunion s'est tenue en novembre 2010.

Le forage de la Saussaye

Pour le forage existant près du lycée agricole de la Saussaye, l'objectif est :
- de déclarer d'utilité publique le site de production existant et en service depuis les années 60,
- et de mettre en place les périmètres de protection rapprochés N°1 et 2, ainsi que le périmètre de protection éloigné.

Chartres métropole a confié en 2010 au bureau d'études AD2E le montage du dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Régularisation de la prise d'eau dans l'Eure

La procédure de régularisation de la prise d'eau dans l'Eure a été lancée en 2006. Chartres métropole a missionné fin juillet 2009 un bureau d'études pour la réalisation d'une étude environnementale.
Une coloration de l'Eure en période de basses eaux a été effectuée en octobre 2009. Une coloration de l'Eure en période de hautes eaux a été effectuée en janvier 2010.
L'hydrogéologue agréé nommé par la Préfecture a remis ses conclusions en juillet 2010 avec ses propositions de délimitation de périmètres de protection immédiat, rapproché zone A (intra-rocade) et rapproché zone B (extra rocade jusqu'à Thivars).
Les périmètres de protection et les prescriptions ont été présentés aux élus concernés par les périmètres de protection en projet.

En 2011, le bureau d'études va chiffrer financièrement le coût des prescriptions et monter le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

• Les usines

D'importants travaux de reprise d'un bâtiment de l'usine des eaux rue des réservoirs à Chartres ont débuté en octobre 2010 pour une durée de 7 mois environ.
La complexité du chantier provient notamment du fait que l'exploitation de l'usine doit se poursuivre pendant la durée du chantier sans contamination des eaux en cours de traitement dans les bassins situés à l'aplomb de la voute.
Estimations travaux : 300 000 € TTC.

• Les bassins d'eaux pluviales

Bassin Chacatière à Lèves

La commune de Lèves a signalé une problématique de gestion des eaux pluviales sur cette voie. Il n'existait pas d'ouvrage de collecte des eaux de ruissellement sur la rue de la Chacatière ; par temps de pluie, les eaux de surface ruisselaient le long de la rue de la Chacatière en descendant vers le centre de Lèves.
Chartres métropole a créé un bassin à ciel ouvert de 120 m^3 environ qui collecte une partie des eaux de surface de la rue de la Chacatière.
Cette opération a été coordonnée avec la ville de Lèves qui a aménagé des places de stationnement le long de la rue.

Bassin de traitement des eaux pluviales à Luisant

L'opération consiste en la création d'un bassin enterré en béton armé rue Marceau à Luisant permettant le traitement des eaux pluviales du bassin versant de la cavée de Lucé et Luisant. Le débit nominal de fonctionnement est de 1.2 m^3/s.

L'instruction des déversements aux réseaux publics d'assainissement

• Déversements d'eaux usées à caractère domestique

Chartres métropole assure l'instruction des déversements d'eaux usées domestiques et d'eaux pluviales aux réseaux publics d'assainissement : 338 dossiers de demande de déversement ouverts en instruction, 288 autorisations délivrées et 368 contrôles de déversement réalisés en 2010.
L'instruction a lieu dans le cadre de constructions d'habitations, de modifications d'installations sanitaires intérieures (avec au besoin mise en demeure du pétitionnaire de mettre en conformité ses installations, notamment dans le cadre du suivi des pollutions détectées par les agents du pôle exploitation), de ventes d'immeubles ou de campagne globale d'investigations dans une rue préalablement au renouvellement des réseaux. Avant le début de ses travaux, le pétitionnaire doit obtenir auprès du service de l'eau et de l'assainissement, l'autorisation de déversement de ses eaux (usées et pluviales) aux réseaux d'assainissement.

• Déversements d'eaux usées à caractère non domestique

Chartres métropole a confié à Véolia Eau l'instruction des déversements pour les eaux usées non domestiques.
160 établissements considérés comme non domestiques ont été contrôlés en 2010. 75 contrôles ont permis d'identifier des rejets d'eaux usées assimilées domestiques (ces contrôles ne sont pas

comptabilisés dans les contrôles d'installations domestiques au paragraphe précédent). Ce chiffre élevé s'explique par le fait que beaucoup de garages automobiles n'ont pas raccordé leurs ateliers aux réseaux d'assainissement.
Une démarche conjointe avec les chambres consulaires, initiée courant 2008, permet aux établissements de prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en conformité de leurs installations. Les dossiers de demande d'aide financière sont portés par les chambres consulaires (pour le compte des établissements) et certains ont été présentés à l'agence de l'eau au cours de l'année 2010. Les travaux de mise aux normes interviendront prochainement. La démarche est poursuivie sur l'année 2011.

6

LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Tonnages collectés en 2010

Globalement, les tonnages de déchets collectés ont légèrement diminué entre 2009 et 2010. Cependant, il convient de noter la progression des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte : +7%.

	Tonnage 2009	Tonnage 2010	**Variation 2010/2009**
Ordures ménagères PAP et AV	29 042	28 401	**-2.2%**
Emballages ménagers PAP et AV	1103	1 165	**+2.7%**
Verre AV	1902	1 886	**-0,8%**
Journaux-magazines AV	1747	1 806	**+3,2%**
Encombrants PAP	820	877	**+7%**
Déchets végétaux PAP	3030	3 067	**+1,2%**
DASRI	0,9	0,8	**-11%**
TOTAL	**37 644,90**	**37 202,80**	**-1,2%**

PAP : porte-à-porte
AV : apport volontaire
DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

Equipements et travaux

Conteneurs aériens :

Chartres métropole dispose d'un parc de 174 conteneurs aériens destinés à la récupération du verre ménager (75), des emballages ménagers (54) et des journaux-magazines (45).
Au 2e semestre 2010, 45 nouveaux conteneurs à papiers sont venus remplacer les anciens modèles.
Chartres métropole accorde une attention toute particulière à l'accès des personnes handicapées : les nouveaux conteneurs mis en place sont équipés d'une ouverture à hauteur adaptée.

Conteneurs enterrés :

10 nouveaux points de tri sélectif (verre, journaux-magazines, emballages) ont été mis en service en 2010. Par ailleurs, 44 nouveaux conteneurs enterrés « ordures ménagères » de gros volumes ont été implantés. Afin d'aider les habitants à utiliser au mieux ces nouveaux équipements, les agents de communication du service déchets ont organisé des formations pour les gardiens d'immeuble et mené des actions de sensibilisation auprès des habitants concernés.

Etat du parc de conteneurs enterrés – fin 2010 :

	Nombre de conteneurs fin 2009	Nombre de conteneurs fin 2010
Ordures ménagères : conteneurs enterrés de gros volume	149	193
Ordures ménagères : conteneurs enterrés de petit volume	126	122
Journaux magazines	96	110
Emballages ménagers	94	108

La lutte contre les dépôts sauvage s'est intensifiée à Chartres, en collaboration avec les élus et les services municipaux.

Travaux post-exploitation au centre d'enfouissement technique de Lucé

L'arrêt opérationnel de l'exploitation de l'extension du Centre d'Enfouissement Technique de Lucé a été prononcé en décembre 2000.
Cet arrêt a entraîné la réalisation d'un dossier de cessation d'activité, tel que prévu par la réglementation, en vue notamment de définir les travaux de fermeture du site et le programme de suivi.
Parallèlement à l'instruction des dossiers de cessation d'activité et de servitudes d'utilité publique par les services de l'Etat, Chartres métropole a lancé en 2010 les travaux d'aménagement post-exploitation du site : terrassement, mise en place de la couverture finale, réalisation des travaux d'espaces verts et de clôtures.

Travaux d'aménagement du garage à bennes

Chartres métropole dispose d'un service de collecte en régie dont les locaux sont situés près de l'usine d'incinération Orisane, à Mainvilliers. Pour améliorer les conditions de travail des agents, Chartres métropole a réalisé en 2010 des travaux de réfection de la piste de lavage des camions bennes.

Enquête d'opinion

Dans le cadre de l'étude d'optimisation lancée fin 2009 par la collectivité, une enquête d'opinions a été réalisée début 2010.
L'objectif de ce baromètre était d'évaluer l'image et l'opinion des habitants sur la politique des déchets menée par la collectivité et les piste d'évolution possibles.
Cette étude a été effectuée par un institut de sondage, auprès de 600 habitants de l'agglomération chartraine, par entretien téléphonique, en février et mars 2010.

Cette enquête a permis de souligner que :
- 62% des personnes interrogées estiment que la gestion des déchets représente un enjeu majeur pour la collectivité;
- 87% sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle le tri des déchets a un impact positif sur l'environnement.
- Ils sont encore 86% à estimer que trier ses emballages est un geste facile.
- Ils sont 84,9% à s'accorder pour une répression des dépôts sauvages.

Etude d'optimisation

Chartres métropole a lancé, avec le soutien d'Eco-Emballages, une étude d'optimisation de la gestion des déchets.
Cette étude avait pour objet, sur la base d'un état des lieux-diagnostic assorti d'un volet financier, de faire ressortir les leviers d'optimisation potentiels, tant en matière de service rendu à l'habitant qu'en terme économique pour l'agglomération.
Au vu de cet état des lieux et dans la perspective des objectifs du Grenelle de l'Environnement (augmenter le taux de recyclage des emballages ménagers pour atteindre 75% en 2012, réduire la fraction d'ordures ménagères résiduelles de 5 Kg/hab/an sur 5 ans), une première série de mesures a été retenue par la collectivité, à savoir :
- conteneurisation en bacs roulants pour les ordures ménagères et le tri sélectif dans les zones d'habitat pavillonnaire avec réduction de la fréquence de collecte des OM ;
- adaptation de la fréquence de collecte des OM dans le centre ville de Chartres (conteneurs enterrés petits volumes) ;
- généralisation de l'implantation des conteneurs enterrés dans les zones d'habitat collectif dense ;
- simplification du schéma de tri avec collecte en mélange des emballages ménagers et des papiers ;
- amélioration des conditions de travail des agents de la régie : passage à la semaine de 5 jours, organisation du travail en deux postes...

La mise en œuvre des leviers d'optimisation a démarré en 2010 par la modification de la fréquence de collecte en hypercentre de Chartres, acquisition de bacs roulants....

Expérimentation de collecte des DEEE en habitat collectif

En lien avec Chartres Habitat et l'organisme Ecosystèmes, Chartres métropole a organisé une opération de tri et de collecte spécifiques des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sur le quartier de Beaulieu à Chartres.
En 2010, 9 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques ont ainsi été collectés et recyclés.

7

LES TRANSPORTS URBAINS

Depuis le 1er janvier 2007, le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain (SMTUBAC) est l'autorité organisatrice en matière de transports urbains.
Le service transports de Chartres métropole assure le suivi technique des activités du SMTUBAC.

Le Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain

Le Syndicat exerce ses activités sur un Périmètre de Transports Urbains (PTU) regroupant : Chartres métropole, les communautés de communes de l'Orée de Chartres, du Val de l'Eure, du Bois Gueslin et la commune de Barjouville, soit 39 communes (périmètre correspondant aussi à celui du Schéma de Cohérence Territoriale).

Le réseau est divisé en deux : réseau urbain et réseau périurbain. Chaque réseau fait l'objet d'une délégation de service public distincte : Chartres Mobilité (FILIBUS) exploite le réseau urbain, et les Transports d'Eure-et-Loir (TEL) exploitent le réseau périurbain.

Sur le PTU, le SMTUBAC organise les transports urbains et perçoit le Versement Transports. Cette taxe, versée par les entreprises, finance 80% du service public des transports. Son taux était en 2010 de 0,94 % sur l'ensemble du PTU.

« Carte jeune » : près de 11 000 bénéficiaires

Créée en 2006 par Chartres métropole, et pérennisée depuis par le SMTUBAC, la carte jeune offre la gratuité totale dans les transports urbains, toute l'année, vacances scolaires incluses aux jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire moyennant un coût annuel de 10 €. Pour chaque famille, une carte jeune représente une économie d'environ 200 euros par enfant.

Nombre de cartes établies	2010
Résidents de l'agglomération	7 733
Résidents du syndicat mixte hors agglomération	3 229
Total	10 962

Afin de maintenir le bénéfice de la « carte jeune » pour les jeunes de moins de 18 ans de toutes les communes du territoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2010 / 2011, le Syndicat Mixte, qui devait s'arrêter au 31 décembre 2010, a été prolongé de six mois.

Certification Qualité NF Services

Une quatrième ligne de transport du réseau périurbain et exploitée par la société TEL a été certifiée dans le cadre de la normalisation NF Services en 2010 : il s'agit de la ligne 151 entre Bouglainval et Chartres.

Aménagements du dépôt de bus du délégataire

Finalisation du programme de mise aux normes de sécurité incendie des installations.

Adaptations du réseau périurbain

- Modification de l'itinéraire de la ligne D02 et déplacement d'un arrêt à la demande de la mairie de Poisvilliers.
- Modification des lignes D24 et 158 suite à la modification du plan de circulation de la commune.
- Ajout d'un arrêt sur la ligne D14 à la demande de la commune de Gellainville.
- Modification des arrêts des lignes D02 et D03 à Saint Prest pour faciliter le retour des élèves du collège Soutine.
- Suppression de deux arrêts qui ne sont plus utilisés sur la ligne D25 et mise en place d'un doublage sur cette ligne afin d'éviter une surcharge.
- Modification de la ligne D13 (Sours – collège M. Régnier – Collège Victor Hugo) pour la desserte de l'arrêt Génerville sur la commune de Sours.

Adaptation du réseau urbain

Modification de la ligne 2 sur la commune de Champhol à compter du 19 avril 2010, afin d'assurer la desserte du quartier de la Croix Jouvet.

Le service transports de Chartres métropole

Le service transports de Chartres métropole assure le suivi technique des activités du syndicat mixte. Il a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique des délégataires exploitant le réseau, et de planifier et réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

Plusieurs opérations sont à signaler en 2010 :

Un nouveau quai à la gare

Afin de répondre aux problèmes engendrés par la saturation des quais de transport de la Place Sémard aux heures de pointe, des réunions de concertation entre la Ville de Chartres, le Département et la SNCF ont permis d'élaborer un plan de sécurisation du site.
Divers travaux ont été réalisés dans le courant de l'été sur la place et ses abords, dont la réalisation d'un nouveau quai en sortie de la gare SNCF.
Malgré le non respect de l'espace réservé aux transports en commun par les automobilistes à l'arrivée des trains du soir, le confort et la sécurité des voyageurs sont fortement améliorés.

Plan de Déplacements Urbains (PDU) : poursuite de l'étude

Document de prospective et de planification territoriale, il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement. Il aborde en particulier les thèmes des déplacements liés aux entreprises, la sécurité routière, l'impact environnemental et l'accessibilité des transports.
Durant l'année 2010 ont été définis et élaborés les scénarios du PDU, ainsi que leur méthode d'évaluation. Il est projeté que l'étude, lancée en 2009, se déroule jusque début 2012.

Pilotage de l'étude pour l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité du SMTUBAC : l'année 2010 a été consacrée au diagnostic d'accessibilité des véhicules, des arrêts et locaux d'accueil des voyageurs. Le référentiel d'accessibilité a été défini ainsi que les scénarios du schéma et leur méthode d'évaluation.

Priorité de circulation pour les bus

Installation et mise en service de 17 dispositifs supplémentaires dans les armoires de contrôle de feux tricolores permettant la mise en place de la priorité pour les bus aux carrefours (une première phase ayant été réalisée en 2007, ce sont 48 armoires qui sont maintenant équipées). Ces systèmes permettent aux bus d'améliorer leur régularité et de respecter les horaires.

7 nouveaux bus

Réception en avril 2010 de 7 nouveaux bus HEULIEZ GX 327 équipés de caméras vidéo, de système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (sonore et visuelle), de dispositif embarqué permettant le fonctionnement de la priorité aux feux tricolores.

Les arrêts

Mise en place de 8 nouveaux poteaux d'arrêt et de 2 nouveaux abris voyageurs, ces derniers ont été installés avenue de la République à Chartres, en accompagnement des travaux de requalification du quartier de Rechèvres. Les quais rehaussés de ces arrêts facilitent l'accès aux bus pour tous.

Ligne 4 à Lucé

Une expertise technique sur le pont SNCF de l'avenue de la République à Lucé a conclu à l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7 tonnes, dont les autobus de l'agglomération. A la suite de nombreuses discussions, il a été possible de maintenir la circulation des bus de la ligne n°4 dans un seul sens. Une déviation vers le nord a été mise en place dans le sens Chartres vers Lucé, quartier des « Carreaux ».

Chiffes clés

Véhicules :

58 bus standards neufs, 3 micro-bus neufs ***« Relais des Portes »***, 1 véhicule neuf destiné au transport des personnes à mobilité réduite.

Réseau urbain :

12 lignes de bus
1 ligne Relais des portes
1 ligne La Navette
3 lignes régulières de desserte SNCF (opérationnelle tôt le matin et tard le soir)
20 services spéciaux desservant les établissements scolaires
1 service TPMR à la demande
505 points d'arrêt

Réseau périurbain :

28 lignes
128 points d'arrêt

8

L' HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2008, doit permettre de favoriser la mixité sociale et la mobilité résidentielle en diversifiant l'habitat, d'optimiser les potentiels fonciers existants et de structurer une offre de logements cohérente qui réponde à la demande.

Le PLH

Adopté en février 2008, pour une durée de six ans, le Programme Local de l'Habitat (PLH) a vécu ses trois premières années d'application.
Au terme de cette période, les principaux objectifs sont atteints ou en voie de l'être. La production globale de logements a été supérieure aux prévisions, ce qui devrait permettre d'enrayer le déclin démographique observé depuis quelques années.

Les programmes de reconstruction des quartiers de Beaulieu (Chartres) et de Mandela (Mainvilliers) sont en cours ou vont démarrer. Parallèlement, de nouvelles opérations ont été livrées qui contribuent à augmenter l'offre en matière de logements sociaux, notamment rue Patton, aux Hauts Saumons, ou sur le coteau des Larris.

Simultanément, d'importants investissements ont été consentis sur le parc existant. C'est ainsi que sur cette même période 2008-2010, 3 182 logements ont été réhabilités et 1 942 résidentialisés, opérations au terme desquelles le confort et la sécurité des locataires, et plus généralement la qualité de vie des résidents, ont été sensiblement améliorés.

Les services de Chartres métropole assurent un suivi permanent du degré de réalisation du PLH et gèrent un budget annuel de 500 000 € destiné à faciliter la construction de logements sociaux et la réhabilitation des logements privés.

L'OPAH

Sur le parc privé, l'année 2010 a vu la poursuite de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui s'achèvera en mai 2012. Dans la prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) qui constituait une préfiguration, elle permet d'aider les propriétaires occupants à faibles ressources ainsi que les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.

Afin de compléter le dispositif, un volet énergétique a été mis en place concomitamment à l'OPAH. Il permet aux propriétaires de bénéficier d'une évaluation avant travaux, d'un programme d'actions et de conseils visant à favoriser les économies d'énergie et d'un diagnostic après travaux (DPE).

Transformation d'une grange en habitation au Coudray.

A la fin du PIG et à mi-parcours de l'OPAH, 257 logements ont été réhabilités, dont :
- 21 ont fait l'objet d'un conventionnement avec loyer social ;
- 18 avec loyer très social ;
- 167 ont fait l'objet de travaux d'économie d'énergie ;
- 69 ont fait l'objet de travaux favorisant le maintien à domicile.

Au total, 5 200 000 € ont été investis par les propriétaires, au bénéfice de l'activité artisanale locale.

L'Observatoire de la construction neuve - OCELOR

La fin de l'année 2008 s'était soldée sur une crise économique boursière dont les retombées et incidences étaient difficilement mesurables. L'observatoire de la construction a constitué un véritable baromètre. L'observation à trimestre échu permet d'avoir une vision pratiquement en temps réel de l'évolution des ventes et donc du marché. Si la fin 2008 et le premier trimestre 2009 ont vu un arrêt brutal des ventes, les mesures de défiscalisation prises au niveau national (amendement Scellier, notamment) ont donné un coup de fouet permettant sur un an de rattraper le retard et aux promoteurs d'écouler leur stock, à tel point qu'au dernier trimestre 2010, la demande était supérieure à l'offre. Autre point positif à souligner : les ventes aux propriétaires occupants représentent la moitié du total des transactions, alors qu'elles ne représentent que 25% au niveau national. Cette caractéristique du marché chartrain constitue un facteur important de mixité sociale.

Le Pass-foncier

Une autre mesure financière, visant à aider les propriétaires primo-accédants à la propriété en maison individuelle, a été la mise en place d'une aide supplémentaire sur le Pass-foncier. Le Conseil communautaire a décidé d'abonder ce dispositif national, déclenchant par contrecoup d'autres financements.

L'objectif pour Chartres métropole est d'aider les familles à s'installer sur son territoire plutôt que de s'implanter loin de leur travail afin de diminuer, entre autres, les déplacements, tout en bénéficiant des services de la ville.

Plusieurs communes étudient avec des aménageurs et promoteurs la réalisation de produits correspondants à ces financements, et notamment la production de terrains, qui doivent rester abordables.

En 2010, 13 ménages ont bénéficié de ce dispositif et pourront donc construire leur logement sur les communes de l'agglomération.

L'étude de stratégie foncière

Commencée en 2008, après avoir recensé les terrains disponibles ou les opportunités qui pourraient apparaître à l'occasion de ventes, l'étude de stratégie foncière propose différentes pistes pour mettre des terrains sur le marché.
Cinq paramètres ont été définis : mode d'aménagement déterminé, règlement conforme, procédure opérationnelle, maîtrise foncière réalisée, mise en état et aménagement réalisé.

Un tableau de bord (atlas foncier) permettant de suivre l'évolution a été mis en place et permet à chaque commune d'assurer le suivi du foncier sur son territoire.

L'objectif à terme est de disposer de terrains urbanisables permettant de satisfaire la production de logements et de répondre aux attentes de logements, telles que définies dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

9

PLAN VERT ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

De nouveaux aménagements ont été réalisés en 2010 et la poursuite de la préservation des milieux naturels reste une mission quotidienne pour les services de Chartres métropole.

Plan Vert

Liaison Fondation d'Aligre / Chemin de Fontaine Bouillant

C'est une liaison très importante qui a permis de relier la promenade venant de la Fondation d'Aligre à la promenade de Fontaine Bouillant, réalisées par Chartres métorpole ces dernières années. Cette liaison, d'environ 400 mètres, a nécessité la traversée de l'Eure et la création d'une nouvelle passerelle de 30 mètres de long.
Les travaux se sont terminés en février 2010 et ce secteur a été inauguré au printemps.
Côté étang de Lèves, dans la poursuite de la promenade de la fondation d'Aligre, une piste cyclable et un cheminement piéton ont été créés, puis après la traversée de la passerelle, un nouveau cheminement mixte piétons/vélos a été aménagé pour rejoindre celui de Fontaine Bouillant à Champhol.

L'inauguration de la nouvelle promenade a eu lieu le 7 mai 2010.

Rue des Perriers à Chartres : acquisitions de parcelles

Suite aux acquisitions de parcelles de jardins rue des Perriers à Chartres et rue de la vallée de l'Eure à Luisant, les derniers travaux d'alignement et de réfection de clôtures ont été réalisés rue des Perriers. Chartres métropole dispose maintenant de l'espace foncier nécessaire pour réaliser une piste cyclable dans ce secteur.

Panneaux d'information

A la demande des nombreux usagers empruntant les pistes du Plan Vert, Chartres métropole a réalisé et installé des panneaux d'information. Disposés aux principaux accès des cheminements cyclables et piétonniers du Plan Vert, ils permettent de mieux visualiser les promomenades aménagées.
Sur chaque panneau, un plan global du secteur est affiché. On y trouve les différentes pistes, les promenades en projet, les passerelles, les parkings...
Ces panneaux rappellent aussi les règles d'usage pour une bonne cohabitation entre piétons et cyclistes, et l'importance de respecter cet environnement unique au cœur de l'agglomération.

Gestion et entretien des espaces verts

En 2010, le service bâtiment / environnement de Chartres métropole a repris l'entretien des espaces verts des zones d'activités économiques gérés auparavant par le service assainissement.
L'ensemble des espaces verts appartenant à Chartres métropole et qu'il faut entretenir représente maintenant 155 hectares.
La régie espaces verts a repris l'entretien de la totalité des secteurs hormis quelques prestations confiées encore à des entreprises (reprise de l'entretien de l'aérodrome et d'une partie des zones économiques).
La régie espaces verts intervient également pour l'entretien de la rivière en complément du garde rivière, notamment pour le faucardage et l'enlèvement d'embâcles.

10

LES GRANDS EQUIPEMENTS : L'ODYSSEE

Ouvert depuis fin septembre 2009, le complexe aquatique-patinoire de Chartres métropole a vécu en 2010 sa première année d'exploitation complète. L'engouement suscité par les premiers mois d'ouverture s'est confirmé, avec des chiffres de fréquentation dépassant les attentes. Aux beaux jours, la population a pris d'assaut les plages et bassins extérieurs.
En septembre, l'Odyssée a fêté son 1er anniversaire. En décembre, les meilleurs nageurs français étaient de retour dans le bassin olympique chartrain pour la seconde année consécutive à l'occasion des Championnats de France de natation en petit bassin.

Une première année à succès !

Le 28 septembre 2009, l'Odyssée, complexe aquatique-patinoire de Chartres métropole, recevait ses premiers nageurs. Le week-end précédent, 25 000 visiteurs s'étaient pressés aux journées portes ouvertes, preuve, s'il en était besoin, de l'engouement et de l'attente suscités par cet équipement unique en France...

Une activité au-delà des attentes

Depuis, cet engouement n'est pas retombé. En 2010, l'Odyssée a enregistré près de 600 000 entrées dans ses différents espaces : bassins ludiques et de natation, patinoire, centre de plongée, zone fitness et esthétique.
Aux beaux jours, l'ouverture des espaces extérieurs (bassin à vagues, bassin ludique, rivière à courant, pataugeoire...) a amplifié ce phénomène. A la Pentecôte, 4500 entrées ont été enregistrées en une journée, record de l'année ! En juillet et en août, 120 000 visiteurs ont fréquenté l'Odyssée. Certains jours, la capacité maximum étant même atteinte, les usagers ont dû patienter.

Des retombées pour les associations

Du côté des activités, le succès a également été au rendez-vous. Les clubs affiliés à l'équipement (Chartres métropole Natation, Chartres métropole Canoë-kayak, Chartres métropole Triathlon et Subaqua Club de Chartres) et l'école de natation de l'Odyssée ont vu leur nombre d'adhérents grimper. A tel point que certaines demandes d'inscriptions n'ont pu être prises en compte.

Les scolaires font leur rentrée

Dès la rentrée de septembre, l'Odyssée a reçu ses premiers écoliers. 1700 élèves de l'agglomération ont fréquenté chaque semaine l'Odyssée pour apprendre et pratiquer la natation. Pour les écoles maternelles et primaires de l'agglomération, l'accès est gratuit grâce à une prise en charge par Chartres métropole. Cela représente pour la collectivité une dépense de 100 000 euros par an, versée à Vert Marine, société exploitant l'Odyssée.
Au cours de l'année scolaire, les élèves d'une cinquantaine d'établissements se sont ainsi rendus à l'Odyssée, soit 15 écoles maternelles, 23 écoles élémentaires, 7 collèges, un lycée et des instituts médico-éducatifs.

Trop petite, l'Odyssée ?

Même si on a pu entendre ou lire ici ou là que le projet de complexe aquatique était « surdimensionné », la première année d'exploitation a vite démontré le contraire. Chartres métropole a donc lancé en 2010 la réflexion pour la construction d'un bassin supplémentaire, en extérieur, qui permettrait d'améliorer encore les conditions d'accueil à la fois pour le public et pour les clubs.

Samedi 25 septembre 2010 : soirée anniversaire. Près de 1 000 patineurs sont réunis pour partager un gâteau géant.

« Chartres Plage » : dès les beaux jours, les plages et bassins extérieurs sont pris d'assaut par les usagers. L'Odyssée bat des records de fréquentation.

Le bassin à vagues a rencontré un vif succès.

Les meilleurs nageurs étaient réunis à Chartres pour les Championnats de France de natation, du 3 au 5 décembre 2010.

Yannick Agnel (à gauche) a pulvérisé deux records de France à Chartres, sur 200 et 400 mètres.

En septembre, les premiers écoliers ont fait leur rentrée dans un complexe aquatique flambant neuf.

11

LES GRANDS EQUIPEMENTS : L'AERODROME

Propriétaire et gestionnaire de l'aérodrome depuis 2007, Chartres métropole s'attache à réduire les nuisances sonores générés par cet équipement.
Des aides financières ont notamment permis aux clubs d'aviation et de vol à voile de se doter d'équipements spécifiques : silencieux pour les avions, treuil de lancement des planeurs.
Les pistes pour délocaliser l'aérodrome n'ayant pas abouti, Chartres métropole continue de prendre des mesures pour que l'équipement s'intègre au mieux dans son environnement.

Nuisances : s'adapter aux contraintes urbaines

Chartres métropole s'attache à maintenir l'activité aéronautique tout en recherchant des solutions pour diminuer les nuisances sonores. Au début de l'été 2010, après plusieurs mois de préparation et de consultation avec les instances aéronautiques et les usagers, une nouvelle mesure a été mise en application : la limitation des activités d'entraînement (tours de piste) aux seuls avions basés à Chartres, interdisant ainsi aux avions extérieurs l'utilisation de la plate-forme pour ce type d'activités. Cette mesure de restriction permet de réduire les nuisances sonores générées par les pilotes extérieurs, notamment parisiens, non sensibilisés au respect des règles de survol de l'agglomération. En cas de besoin, la DGAC peut être mise à contribution pour appliquer des sanctions.

Cette mesure complète celles déjà prises ces dernières années. Chartres métropole a ainsi participé financièrement à l'achat de silencieux pour les avions de l'aéroclub et aidé le club de vol à voile à s'équiper d'un treuil pour le lancement des planeurs. Les riverains de l'aérodrome ont d'ailleurs pu constater l'impact de ces mesures en terme de diminution des nuisances sonores. Des travaux ont aussi été réalisés pour une meilleure utilisation du treuil : extension de la piste en herbe afin d'augmenter la hauteur de décollage, réalisation de voies d'accès et de plateformes de positionnement du camion treuil.

Mieux s'intégrer à l'environnement

Après une étude d'identification de sites extérieurs à l'agglomération pouvant accueillir un nouvel aérodrome, aucune solution techniquement satisfaisante n'a finalement été trouvée. L'aérodrome restera donc sur place mais des adaptations pourront être apportées pour qu'il s'intègre au mieux à son environnement urbain et aux projets de la Ville de Chartres.
Son évolution sera ainsi notamment liée au projet de réaménagement du plateau nord-est : la Ville de Chartres a en effet confié à la SPLA « Chartres Aménagement » les études liées à l'aménagement du plateau, dont fait partie l'aérodrome.

Vol à voile : le treuil tire le club vers le haut !

En 2008, l'achat d'un treuil pour le décollage des planeurs du Centre de Vol à Voile de Chartres (CVVC) a été soutenu à hauteur de 100 000 euros par Chartres métropole. Ce mode de lancement est silencieux, moins consommateur d'énergie et plus économique. En contrepartie, Chartres métropole a demandé au CVVC de rendre ses activités plus accessibles à tous, et notamment aux jeunes du bassin de vie, grâce à des tarifs avantageux. Résultat : en trois ans, le nombre de vols pour les moins de 25 ans a été multiplié par 2,5 passant de 700 vols en 2007 à près de 1800 en 2010. Grâce aux économies liées au treuil, le coût du décollage revient à 4 euros, contre plus de 25 euros pour l'avion remorqueur. Le CVVC intervient également auprès des établissements scolaires de l'agglo, afin de présenter les métiers de l'aéronautique aux élèves et propose également des vols découverte, et des stages d'initiation au pilotage.
Désormais, 98% des décollages sont effectués grâce au treuil. L'activité du club en tire profit : le nombre de vols a progressé de 45% entre 2008 et 2010, et le nombre d'adhérents de 27%.
Et le CVVC continue de briller lors des compétitions nationales, à l'image, entre autres, d'Eric Soubrier et Albert de Kersauzon, champions de France 2010 de vol à voile classe Biplace.

12

LA POLITIQUE DE LA VILLE et L'ACTION SOCIALE

En matière de politique de la ville et d'action sociale, Chartres métropole traite plusieurs problématiques : la sécurité et la prévention de la délinquance, la cohésion sociale, le soutien aux actions de formation, de lutte contre l'illettrisme, d'insertion professionnelle et de santé, l'accueil des gens du voyage.
Ces actions, qui s'adressent au plus grand nombre d'habitants, font l'objet d'une évaluation permanente en vue d'éventuelles réorientations.

Cohésion sociale - le CUCS

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il comporte :

- un projet urbain de cohésion sociale définissant un ensemble d'objectifs ;
- des programmes d'actions pluriannuels déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires ;
- les modalités de mise en œuvre, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet urbain de cohésion sociale et des programmes d'actions.

Signé le 23 février 2007, pour une durée de 3 ans renouvelable (2007-2009), le CUCS a succédé au Contrat de Ville. Arrivant à échéance à la fin de l'année 2009, le CUCS a été prorogé d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2010. La circulaire du 8 novembre 2010 précise que les Contrats Urbains de Cohésion Sociale pourront être prolongés jusqu'au 31 décembre 2014. Un projet d'avenant de prolongation sera transmis par les services de l'Etat à Chartres métropole, dans l'optique d'une signature avant le 31 janvier 2011.

Le CUCS est structuré autour de 5 thématiques prioritaires : **« Habitat et cadre de vie »** ; **« Développement économique et accès à l'emploi »** ; **« Egalité des chances »** ; **« Santé et solidarité »** ; **« Citoyenneté et prévention de la délinquance »**.

Jobs d'été.

Actions financées par Chartres métropole en 2010 :

Santé et solidarité	29 400 €
Développement économique et accès à l'emploi	15 300 €
Citoyenneté et prévention de la délinquance	25 800 €
Jobs d'été	49 644 €
TOTAL	**120 144 €**

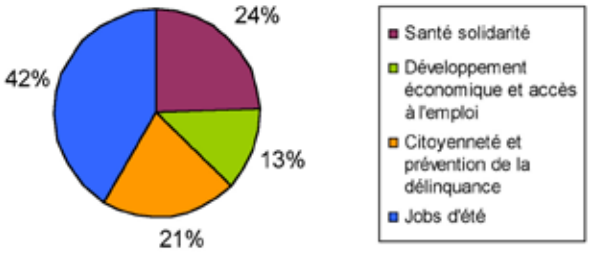

En 2010, le service Politique de la Ville a mis en place une action relative à la thématique de la santé : « Alimentation équilibrée et petits budgets ».

En partenariat avec le CESEL, des ateliers de sensibilisation à la nutrition pour un public en situation de précarité à Chartres, Lucé et Mainvilliers ont été mis en place.

L'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Les circulaires du 24 mai 2006 et du 15 septembre 2006 prévoient une évaluation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) à échéance de 3 ans.
La note de cadrage de la Délégation Interministérielle à la Ville précise que cette évaluation devra rendre compte des aspects suivants :

- la transversalité et la dynamique de projet territorial
- la logique de résultats, et pas uniquement de compte-rendu de réalisations
- la mise en perspective de l'ensemble des dispositifs mobilisés sur un même territoire

Il s'agit de mettre en place un dispositif local d'évaluation du CUCS, s'inscrivant dans une exigence d'efficacité et de lisibilité. Il convient, d'une part, de rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des programmes d'actions contenues dans le programme, et d'autre part, d'apprécier l'impact et le fonctionnement de ce même contrat.

L'évaluation du CUCS pour la période 2007-2010 débutera en janvier 2011.

Le Conseil intercommunal de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD)

Présidé par Jean-Pierre Gorges, le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD) réunit Chartres métropole, l'Etat, la Justice et l'Education nationale.

Création de la commission *« surveillance des établissements sensibles »*

Lors du conseil plénier du 21 juin 2010, il a été décidé la création de la commission ***« surveillance des établissements sensibles »***. Présidé par le Préfet d'Eure-et-Loir, cette commission composée d'élus des communes membres de Chartres métropole, désignés par leur Conseil municipal et assistés des représentants de leur Police municipale, ainsi que du Préfet et du Procureur de la République, assistés du Directeur Départemental de la Sécurité Publique, a pour objectif de :

- permettre un échange d'informations entre les Elus et l'Etat sur les suspicions d'économie souterraine ;
- harmoniser les moyens de dissuasion et de prévention ;
- effectuer un suivi des mesures engagées pour régulariser les situations d'infraction.

Cette commission s'ajoute aux 5 commissions déjà existantes :

- **« Lutte contre les conduites addictives »**, pilotée par le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.
- **« Justice »**, présidée par Maître Alain Malet, Vice –président de Chartres métropole délégué à la politique de la Ville.
- **« Sécurisation de l'environnement des Etablissements Scolaires »**, pilotée par l'Education Nationale.
- **« Sécurisation de l'habitat en lien avec les bailleurs »**, présidée par Elisabeth Fromont, Vice-présidente de Chartres métropole déléguée à l'habitat.
- **« Gens du Voyage »**, présidée par Elisabeth Fromont, Vice-présidente de Chartres métropole déléguée à l'habitat.

Le Point d'Accès au Droit : 6 990 visites

Ouvert en 2004, le Point d'Accès au Droit (PAD) est le fruit d'un partenariat associant les chefs de juridiction (Président du Tribunal de Grande Instance et Procureur de la République), Chartres métropole, le Barreau de Chartres, les Chambres Départementales des Notaires et des Huissiers et l'association d'Aide aux Victimes d'Infractions d'Eure et Loir (AVIEL).
Situé rue du Docteur Gibert à Chartres, en plein centre de l'agglomération, à égale distance des différents quartiers, le PAD offre un ensemble de prestations gratuites (consultations d'avocats, huissiers, notaires, conciliateurs de justice...). Il a une mission d'accueil, d'aide et d'information. Il aide les habitants de l'agglomération à se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, leur apporte un soutien matériel, moral et juridique immédiat lorsqu'ils ont été victimes d'infractions.

Les statistiques de fréquentation sont éloquentes, démontrant incontestablement que le PAD répond à une attente du public :
6 990 personnes ont été reçues en 2010 dont :

Accueil : Information -Orientation – Secrétariat	Aide aux victimes	Consultations Avocat/huissier/notaire	Médiations	Conciliations	Ecrivain public
2 459	250	3 175	611	380	115

L'accueil des gens du voyage

Deux terrains d'accueil des gens du voyage sont ouverts dans l'agglomération, à Lucé (30 emplacements, ouvert depuis 1995) et à Mainvilliers (12 emplacements, ouvert depuis 2006). La gestion est assurée directement par Chartres métropole : le personnel d'accueil, en liaison avec le service Politique de la Ville, maintient une présence de proximité régulière et assure, le cas échéant, des actions de médiation qui ont permis jusqu'ici de résoudre, non sans difficulté, la plupart des problèmes de comportement tenant le plus souvent au non respect du règlement intérieur.
Les études de création d'un troisième terrain de 40 emplacements sur la commune de Chartres ont démarré en 2010, avec pour objectif une ouverture en 2012.

Terrain de Lucé - Fréquentation 2010

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
30	30	28	29	16	7	4	Fermé (travaux)	30	29	29	30

En 2010, des travaux de sécurisation de l'entrée ont été réalisés pour un montant de 8 746 €.

Terrain de Mainvilliers - Fréquentation 2010

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
12	12	12	12	10	10	Fermé (travaux)	12	12	12	12	12

En 2010, le changement des pompes de relevage et autres travaux de voirie ont été effectués pour un montant de 9 268 €.

Quatre grands rassemblements ont été organisés au cours de l'année 2010.

Les affaires sociales

Les subventions versées par Chartres métropole au titre des actions sociales en 2010 :

Mission Avenir Jeunes	79 000 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	22 868 €
Fonds Solidarité Logement	38 712 €
TOTAL	140 580 €

13

LA COMMUNICATION

Le magazine d'information devient mensuel

Le magazine d'information de Chartres métropole « Votre agglomération », imprimé à 49 000 exemplaires, est distribué chez tous les habitants des sept communes de l'agglomération, ainsi qu'aux entreprises, aux institutionnels et aux élus (conseillers communautaires, élus du bassin chartrain, maires du département, etc.). Il est également mis à disposition du public dans les différents points d'accueil de l'agglomération (mairies, médiathèques, office de tourisme, complexe aquatique, Point d'Accès au Droit, Filibus...).
Le magazine vise à la fois à expliquer les missions et les politiques mises en œuvre par Chartres métropole, et à développer un sentiment d'appartenance à un même territoire.
En 2010, le magazine, auparavant trimestriel, est devenu mensuel.

Les supports d'information thématiques

En 2010, divers supports thématiques (dépliants, flyers, panneaux, cartons d'invitation, etc.) ont été édités. Quelques exemples :

Le site Internet de Chartres métropole

Le site Internet de Chartres métropole (www.chartres-metropole.com) permet notamment d'accéder à des infos pratiques sur les services à la population (jours de ramassage des déchets, etc.) et actualités concernant les domaines de compétences de Chartres métropole.
De nombreuses infos économiques sont également disponibles sur le site (locaux et terrains disponibles, cessions d'entreprises, descriptifs des zones d'activités...).
La rubrique « Publications » permet de télécharger tous les documents édités par Chartres métropole : magazine et lettre d'information, plans des pistes cyclables, rapports d'activités...
Au cours de l'année 2010, le site a reçu en moyenne 16 000 visites chaque mois.
Le site Internet permet également de suivre en direct, puis en différé à tout moment, chacune des réunions du Conseil communautaire de Chartres métropole et des comités thématiques (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation, Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain, Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises, Syndicat Mixte des Pôles Ouest).
Chaque retransmission en direct réunit, en moyenne, 200 à 250 internautes.

Les relations presse

Tout au long de l'année, des conférences de presse, visites de chantier, visites d'entreprises et rendez-vous sur le terrain sont organisés à l'initiative de Chartres métropole, ou en réponse à des sollicitations des médias locaux et nationaux.
En support, des communiqués et dossiers de presse sont édités à destination des journalistes.

14

LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de Chartres métropole sont restés stables en 2010 avec 173 agents contre 174 en 2009.

Répartition des agents par direction et par service :

	Année 2010
Direction générale des services	**9**
Directeur général	1
Directeurs généraux adjoints	2
Directeur de Cabinet	1
Secrétariat de Direction	2
Secrétariat général	1
Communication	2
Direction des ressources	**29**
Service finances	7
Service des ressources humaines	4
Service administration générale/achats/courrier/standard	10
Service affaires juridiques/marchés publics/documentation	6
NTIC/Informatique/Télécommunications	2
Direction des services techniques	**111**
Service eau et assainissement	10
Service des transports	3
Service des déchets	68
Service Etudes et travaux / SIG	11
Service bâtiments	3
Service environnement	13
Secrétariat des services techniques	3
Direction du développement économique et de l'aménagement	**14**
Développement économique et aménagement du territoire	8
Politique de la ville	6
Ecole de droit (dont 9 vacataires)	**10**
Total	**173**

Formation

Les formations FCO des chauffeurs de bennes ont été engagées en 2010 à hauteur d'un tiers du personnel, afin que l'ensemble des agents du service collecte ait été formé en septembre 2012, conformément aux obligations légales.
Les autres types de formations restent inchangés, en lien avec le plan de formation triennal en cours. L'accent reste porté sur les préparations aux examens et aux concours.

Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les ACMO ont pris pleinement leurs fonctions en 2010 et une démarche de prévention des risques professionnels est engagée par le service des ressources humaines en collaboration avec eux. L'accent est mis dans un premier temps sur l'analyse des risques des secteurs les plus exposés : les espaces verts, la collecte des déchets et les services chargés de suivre des travaux. La vigilance est également portée sur les accidents de service, dont l'analyse est renforcée.

LES SERVICES FONCTIONNELS

Les EPCI sur le territoire du SCOT de l'Agglomération chartraine,
communauté d'agglomération et communautés de communes*

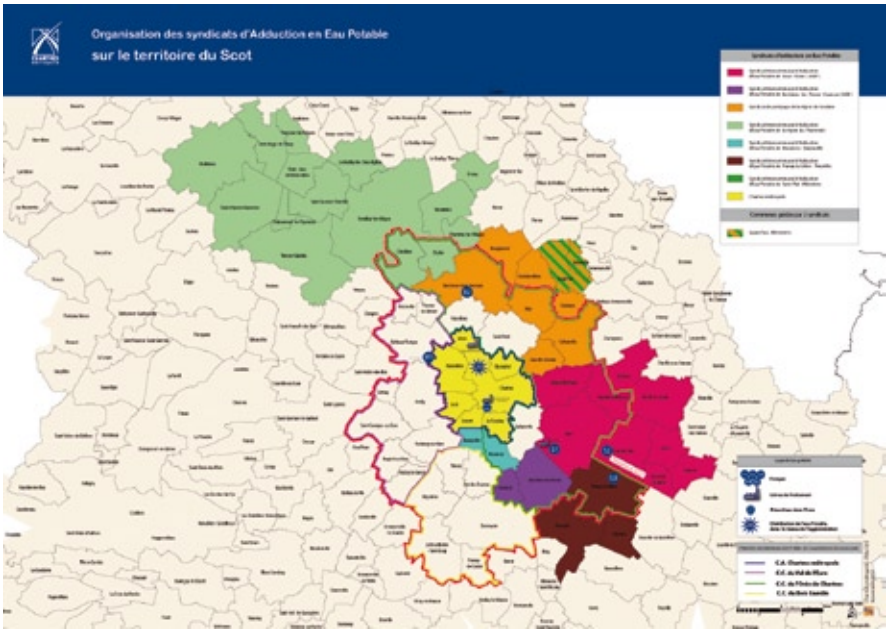

Le Pôle SIG (système d'information géographique)

Le SIG, ou système d'information géographique, est un système informatique permettant, à partir de diverses sources,

de rassembler et d'organiser, de gérer,

d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter

des informations localisées géographiquement,

contribuant notamment à la gestion de l'espace.

- Mise à jour du tableau des métadonnées conformément à la directive INSPIRE, directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE).
- Achat des données du cadastre 2009 (fréquence annuelle) auprès de la DGFIP : fichier graphique (EDIGEO) et données propriétaires (MAJIC). Intégration sur STAR.
- Installation cadastre 2009 pour Le Coudray, Luisant, Lèves, Champhol.
- Intégration de PLU à la demande (Champhol, Saint-Prest, etc.). Réflexion sur prescriptions techniques en matière de dématérialisation du zonage pour faciliter l'intégration des PLU au SIG.
- Rencontre IGN (09/09/2010) : réforme de l'IGN.
- Rédaction d'une notice d'utilisation pour utilisateurs STAR pour les communes et 25 utilisateurs interne de Chartres métropole.
- Rencontre et formation des utilisateurs SIG de Lèves, Le Coudray, Champhol, Luisant, Chartres.
- Mise à jour de la base de données sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable.
- Mise à jour base de données eaux pluviales.
- Intégration des périmètres de protection des ressources en eau potable (en projet ou arrêtés) et bassin d'alimentation de captage.
- Dans le cadre du passage à 32 communes, élaboration de cartes pour une compréhension du fonctionnement des syndicats avant le 31/12/2010 :
  1. carte de syndicats transports
  2. carte des syndicats eau et rivière
  3. carte de syndicats déchets
- Mise à jour serveur SIG pour passage de STAR 7.1 à STAR 7.2 des utilisateurs début décembre 2010.
- Mise à jour du plan de ville 7 communes agglo avec intégration des remarques des communes (la dernière mise à jour datait de 2005).
- Réalisation de diverses cartes (Présentation Assistée sur Ordinateur) à la demande des services.
- Mise à jour de la base de données conteneurs enterrés.

Les affaires juridiques, les marchés, les assurances

Les missions du Service des Affaires Juridiques et Marchés Publics sont les suivantes : le contentieux ; les études et le conseil ; le suivi de l'organisation institutionnelle de la collectivité ; la veille et l'information juridique ; le pilotage de dossiers à forte technicité juridique ; la prise de domaines de compétences propres : les assurances et la gestion foncière ; la gestion de la mise en œuvre des transferts de compétence au sein de la collectivité.

Marchés publics conclus en 2010 :
Marchés Chartres métropole : 91
Marchés SMTUBAC : 9

Actes passés en 2010 :
Acquisitions foncières : 9
Cessions foncières : 2
Servitudes : 1
Conventions d'occupation précaire : 13
Autorisations d'occupation précaire : 7

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le service NTIC de Chartres métropole assure la mise en place et l'administration des systèmes et réseaux informatiques nécessaires à l'activité de la collectivité. Il assure également le support de l'informatique technique et administrative et contribue aux projets en apportant une expertise dans le domaine des nouvelles technologies.

- Virtualisation de la totalité des serveurs.
- Continuité des formations en interne.
- Reconduction de marchés récurrents.
- Participation à des séminaires dédiés NTIC.
- Projet sur la mise en place de correspondants Bureautiques dans les services.
- Rédaction d'une charte d'utilisation de l'Internet et de la bureautique.
- Continuité de renforcement de la politique de sécurité du réseau.
- Mise en place de VLAN.
- Renouvellement du parc micro-informatique.
- Continuité de la démarche de dématérialisation.
- Refonte des serveurs de progiciels (RH et Finances).

L'entretien du parc automobile

Le parc automobile est entretenu à l'atelier mécanique au siège de Chartres métropole. Il compte 33 voitures, 5 camions et fourgons et une cinquantaine d'engins et matériels pour les espaces verts (tractopelle, tracteurs, tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, bateau faucardeur...).
En 2010, un nouveau camion avec benne et grue de chargement pour la régie espaces verts a été acheté en remplacement de l'ancien véhicule.

L'entretien des bâtiments

Le service bâtiment intervient au quotidien pour les petites réparations et dépannages sur les divers sites de Chartres métropole. Ce service gère également les contrats d'entretien (chauffage, ascenseur, portes automatiques, extincteurs...) ainsi que les contrôles règlementaires (gaz, électricité, alarmes incendie...).
Divers travaux de rénovation ont été réalisés en 2010 au siège de Chartres métropole, au garage à bennes, sur les aires d'accueil des gens du voyage, au CM 101 du Coudray.

FINANCES

Les résultats 2010 et la répartition de l'exécution budgétaire 2010

Les résultats 2010

En 2010, Chartres métropole a réalisé 108 722 000 € de recettes et 106 161 000 € de dépenses.
Les recettes sont réparties pour 72 818 000 € en fonctionnement et pour 35 904 000 € en investissement.
Les dépenses sont de 64 955 000 € pour la section de fonctionnement et de 41 206 000 € pour la section investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2010 s'élève à 2 561 000 €.
Ce résultat global est constitué d'un excédent de fonctionnement de 7 863 000 € et d'un déficit d'investissement de - 5 302 000 €.
Après prise en compte du solde des restes à réaliser (+ 567 000 €), **le résultat global 2010 s'élève à 3 128 000 €.**

Résultats comptables 2010 (totalité des dépenses et recettes) en euros

	Principal	Aérodrome	Complexe	Déchets	Eau potable	Eaux usées	ZA Claude Bernard	Total
Recettes de fonctionnement	48 103 500	130 465	6 017 413	11 775 300	2 397 482	3 209 504	1 184 333	72 817 997
Recettes d'investissement	15 621 446	237 946	6 604 503	1 786 295	5 986 854	5 049 162	618 178	35 904 384
Total recettes	**63 724 946**	**368 411**	**12 621 916**	**13 561 595**	**8 384 336**	**8 258 666**	**1 802 511**	**108 722 380**
Dépenses de fonctionnement	45 833 756	66 497	3 786 587	9 809 801	1 834 721	2 439 349	1 184 333	64 955 044
Dépenses d'investissement	16 816 605	232 089	8 576 106	2 969 356	6 351 942	5 629 355	630 468	41 205 920
Total dépenses	**62 650 361**	**298 585**	**12 362 693**	**12 779 156**	**8 186 663**	**8 068 704**	**1 814 801**	**106 160 964**
Résultats	**1 074 585**	**69 826**	**259 222**	**782 439**	**197 673**	**189 962**	**-12 290**	**2 561 416**
Résultats et soldes d'exécution en euros								
Résultat de fonctionnement	2 269 743	63 968	2 230 826	1 965 500	562 761	770 154	0	7 862 953
Solde d'exécution avant reports	-1 195 158	5 857	-1 971 603	-1 183 061	-365 089	-580 193	-12 290	-5 301 537
Solde d'exécution après reports	-249 426	-52 480	-1 928 046	-1 692 729	-295 259	-517 353	710	-4 734 583
Résultat global	**1 074 585**	**69 826**	**259 222**	**782 439**	**197 673**	**189 962**	**-12 290**	**2 561 416**
Résultat global après reports	2 020 317	11 489	302 779	272 771	267 503	252 802	710	3 128 370

L'exécution budgétaire 2010 par budget

Répartition de l'exécution budgétaire 2010

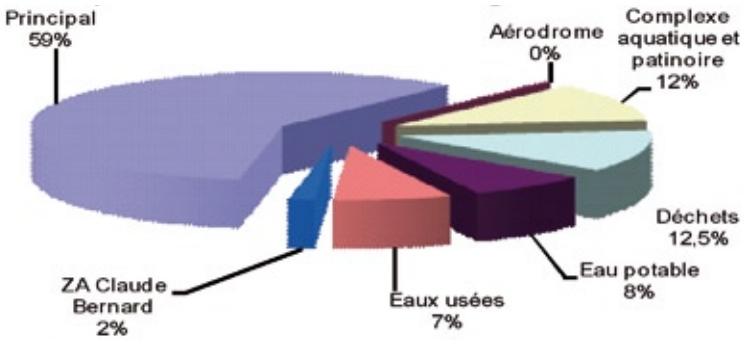

Présentation consolidée des dépenses et recettes réelles de l'exercice 2010

La prise en compte des dépenses et des recettes réelles (hors opérations d'ordre) permet une véritable analyse de l'activité.
En 2010, les recettes réelles de Chartres métropole se sont élevées à 92 622 000 € dont 69 510 000 € en fonctionnement et 23 112 K€ en investissement. Les dépenses réelles d'un montant total de 91 889 000 € se répartissent entre 59 857 000 € au titre du fonctionnement et 32 032 000 € au titre de l'investissement.

L'intégration des résultats de l'exercice 2009 aux recettes et dépenses réelles de l'exercice 2010 fait ressortir un résultat global de 2 561 000 €.

Dépenses et recettes réelles 2010 en euros

	Principal	Aérodrome	Complexe	Déchets	Eau potable	Eaux usées	ZA Claude Bernard	Total
Recettes de fonctionnement	46 616 865	75 537	5 888 677	10 992 359	2 295 800	3 022 428	618 178	69 509 845
Recettes d'investissement	10 529 854	200 311	4 140 352	1 018 661	4 300 009	2 922 556	0	23 111 742
Total recettes	57 146 719	275 848	10 029 028	12 011 020	6 595 809	5 944 985	618 178	92 621 587
Dépenses de fonctionnement	43 595 493	41 497	3 684 606	9 431 503	937 208	1 600 842	566 155	59 857 304
Dépenses d'investissement	12 723 184	222 850	7 334 427	2 107 558	5 467 495	4 176 542	0	32 032 056
Total dépenses	56 318 677	264 347	11 019 033	11 539 061	6 404 704	5 777 384	566 155	91 889 360
Résultats 2009	*246 543*	*58 325*	*1 249 234*	*310 480*	*6 567*	*22 361*	*-64 313*	1 829 196
Résultats	**1 074 585**	**69 826**	**259 229**	**782 439**	**197 673**	**189 962**	**-12 290**	**2 561 423**

Il est à préciser que les dépenses et recettes réelles se trouvent globalement majorées de 13 441 000 € correspondant aux opérations de gestion active de la dette (refinancement de dette).
Ces sommes ne sont pas prises en compte dans l'analyse des dépenses et recettes réelles.

Les recettes 2010 de Chartres métropole

Les recettes réelles (hors opérations de gestion de dette et subventions d'équilibre aux budgets annexes aérodrome et complexe aquatique) s'élèvent à 74 292 K€ et se répartissent entre 64 621 K€ en fonctionnement et 9 671 K€ en investissement.

Les recettes issues de la **fiscalité (37 379 000 €)**, comprennent la fiscalité professionnelle (27 921 000 €) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (9 457 000 €)
Les **dotations et subventions (16 145 000 €)** regroupent essentiellement les compensations de l'Etat au titre de la taxe professionnelle (12 246 000 €), la dotation globale de fonctionnement (3 004 000 €), les aides à la collecte sélective des déchets (566 000 €), les subventions perçues pour le suivi et l'animation du PIG et de l'OPAH (67 000 €), la prime Aquex du budget eaux usées (64 000 €) ainsi que la participation de la CAF pour les terrains des gens du voyage (64 000 €).

Les **produits des services (6 025 000 €)** proviennent en majeure partie des surtaxes perçues par la collectivité au titre des services eau potable et assainissement (5 249 000 €), de la redevance spéciale relative aux déchets (321 000 €) et de la convention de mise à disposition de moyens conclue avec le Syndicat Mixte deTransports Urbains du Bassin Chartrain (250 000 €).
Les **autres produits** d'un montant de **4 454 000 €** correspondent principalement à la participation des budgets annexes aux charges de structure (1 624 000 €), à des produits exceptionnels (1 233 000 €), au remboursement de contributions versées au SMJE (665 000 €), au produit de la valorisation des déchets (351 000 €) et à la redevance d'occupation du domaine public Orisane (205 000€).
Les **recettes d'investissement** représentent **9 671 000 €**, soit 13% des recettes totales et se répartissent entre tous les budgets sauf le budget aménagement ZA Claude Bernard.

Répartition des recettes 2010 par nature

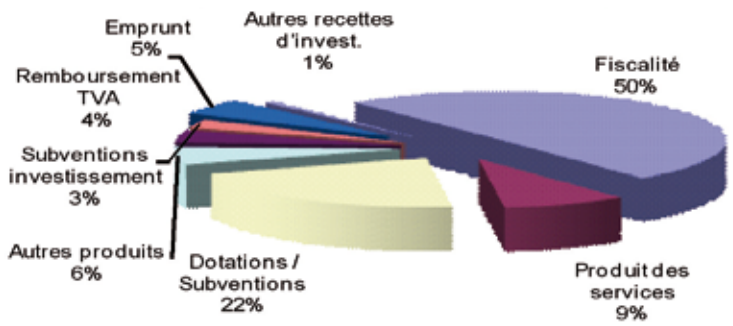

Les dépenses 2010 de Chartres métropole

En 2010, les dépenses réelles de Chartres métropole (hors opérations de gestion de dette et subventions d'équilibre aux budgets annexes aérodrome et complexe aquatique) se sont élevées à 73 560 000 € dont 54 968 000 € en fonctionnement et 18 592 000 € en investissement.

Répartition des dépenses 2010 par nature

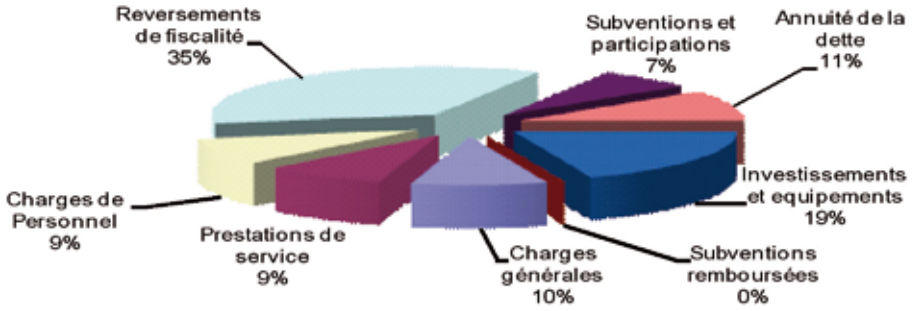

Les reversements de fiscalité constituent le premier poste de dépenses de Chartres métropole (sur le budget principal). En 2010, ils représentent un montant total de 26 151 000 € comprenant l'attribution de compensation (18 980 000 €), la dotation de solidarité communautaire (6 400 000 €) et le reversement de taxe professionnelle au Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises (771 000 €).
L'annuité de la dette (7 762 000 €) comprend 4 386 000 € de remboursement de capital et 3 376 000 € de charges financières.
Les charges de personnel s'élèvent à 6 600 000€ en 2010.
Les charges générales se chiffrent à 7 328 000 € en 2010.

Les subventions et participations (5 113 000 €) sont essentiellement regroupées sur le budget principal (4 698 000 € dont notamment 3 586 000 € au titre du contingent incendie et dont 756 000 € de subventions aux associations) et sur le budget déchets (415 000 € de contribution au SOMEL).
Les prestations de services (6 490 000 €) concernent les marchés et délégation de services publics pour l'incinération des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et du centre de tri (4 889 000 €) l'exploitation du complexe aquatique et patinoire (1 601 000 €).

Répartition des dépenses 2010 par compétence

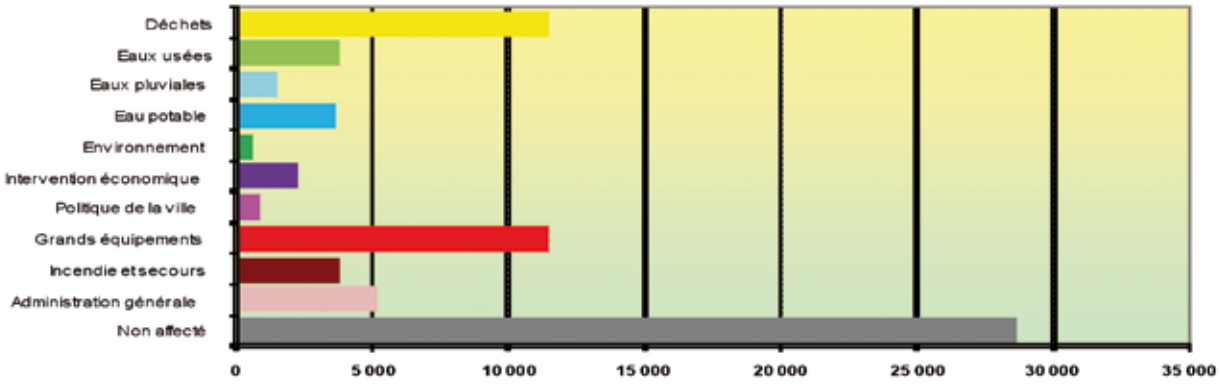

Principal poste en 2010, les dépenses non affectées correspondent aux dotations versées aux communes (26 151 000 €), à l'annuité de la dette du budget principal (2 314 000 €) et aux prises de participations dans la SEM et la SPLA (141 000 €).

Les dépenses d'équipement en 2010

Les dépenses d'équipement représentent **14 098 000 €** en 2010 (non compris 87 000 € d'opérations pour compte de tiers) contre 44 928 000 € en 2009, année d'achèvement de la construction du complexe aquatique et patinoire (72% des dépenses d'équipement en 2009).
Ces dépenses se répartissent comme suit :

Investissements et équipements 2010 par compétence

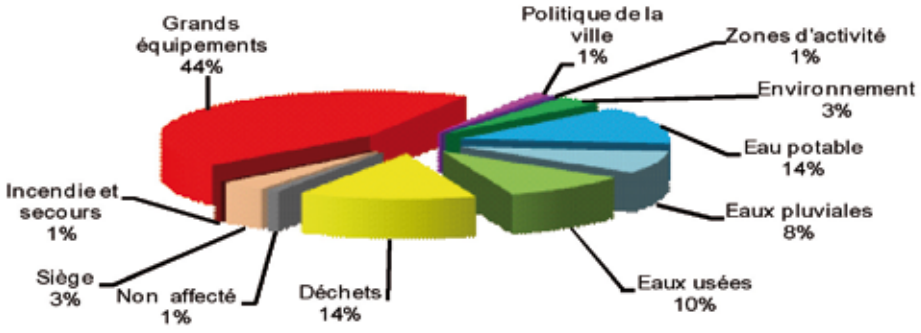

Les dépenses d'équipement réalisées en 2010 par Chartres métropole peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

• **Le complexe aquatique et patinoire** porte sur **6 133 000 €** dont :
- 6 039 000 € de travaux
- 94 000 € d'équipements et de matériels

• **L'eau et l'assainissement** représentent **4 472 000 €** dont :
- 1 150 000 € pour les eaux pluviales dont 1 083 000 € au titre des réseaux et 60 000 € au titre des bassins
- 1 940 000 € pour l'eau potable dont 1 152 000 € au titre des réseaux et 71 000 € au titre des ouvrages de production
- 1 382 000 € pour les eaux usées dont 1 244 000 € au titre des réseaux et 110 000 € au titre des ouvrages de production

• **Les autres programmes** s'élèvent à **3 580 000 €** dont :
- 1 230 000 € s'agissant de la mise en place de dispositifs de pré-collecte des déchets
- 582 000 € pour l'aménagement post exploitation du centre d'enfouissement technique de Lucé
- 441 000 € de travaux au titre du plan vert
- 350 000 € d'acquisitions de mobiliers, matériels et équipements divers
- 224 000 € de subventions d'investissement versées
- 156 000 € d'acquisitions foncières
- 141 000 € de prises de participations dans la SEM et la SPLA

Le financement des dépenses d'investissement

Les recettes d'emprunts représentent un montant total de 3 942 000 € (hors opérations de gestion de la dette). Elles proviennent de la mobilisation d'emprunts contractés auprès de CALYON (3 351 000 €), de Dexia (462 000 €) et d'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau (129 000€).

En 2010, Chartres métropole a autofinancé près de la moitié de ses investissements. Par rapport à 2009, le poids du financement par emprunt est passé de 56% à 22% en raison de l'achèvement de la construction du complexe aquatique.
Les subventions se montent à 2 101 000 € et sont perçues pour l'essentiel sur les budgets complexe aquatique et patinoire (950 000 €) et déchets (685 000 €).

Financement des investissements 2010

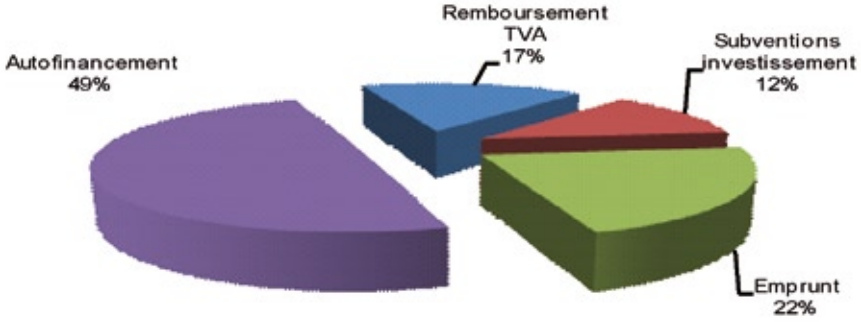

La fiscalité

La fiscalité professionnelle

	Produit 2007	Evolution	Produit 2008	Evolution	Produit 2009	Evolution	Produit 2010
Taxe professionnelle (1)	24 545 764	3,09%	25 304 838	6,32%	26 905 330	1,46%	27 297 948
Dotation de compensation	11 701 745	1,04%	11 823 599	0,80%	11 918 188	0,30%	11 953 943
Autres allocations compensatrices	495 831	-23,91%	377 271	-12,51%	330 089	-11,42%	292 386
Total notifié	**36 743 340**	**2,07%**	**37 505 708**	**4,39%**	**39 153 607**	**1,00%**	**39 544 277**
Rôles supplémentaires encaissés	316 241	22,80%	388 341	-15,66%	327 528	90,29%	623 269
Total encaissé	**37 059 581**	**2,25%**	**37 894 049**	**4,19%**	**39 481 135**	**1,74%**	**40 167 546**
Reversement de TP au SM Jardin d'Entreprises	432 357	9,73%	474 413	28,77%	610 900	26,14%	770 608
Solde Chartres Métropole	**36 627 224**	**2,16%**	**37 419 636**	**3,88%**	**38 870 235**	**1,36%**	**39 396 938**

(1) en 2010, il s'agit d'une compensation relais

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Chartres métropole a perçu de l'Etat une compensation relais de 27 298 000 € en 2010, année de transition avant la mise en place du nouveau panier fiscal.

Les recettes notifiées de fiscalité professionnelle (y compris compensations et hors rôles supplémentaires) ont représenté un produit global de 39 544 000 €, soit une augmentation globale de 1% par rapport à 2009.
Cependant les différentes composantes connaissent des évolutions différentes par rapport à 2008 :
- le produit fiscal en tant que tel (+1,46 % entre le produit de TP 2009 et la compensation relais 2010)
- la dotation de compensation est peu dynamique (+ 0,3 %), celle-ci étant indexée sur la DGF et son évolution
- les autres allocations compensatrices diminuent de - 11,42 %

Les recettes liées aux rôles supplémentaires ont été historiquement élevées en 2010 : 623 000 € alors qu'elles représentaient depuis 2005 un montant annuel compris entre 300 000 et 400 000 €.
Quant au reversement de TP au Syndicat du Jardin d'entreprises, il est en augmentation de près de 26% par rapport à 2009.

Globalement le solde restant à Chartres métropole en 2010 augmente de 1,36% par rapport à 2009.

Après la période 2000 à 2008, où le taux est resté inchangé à 15,49%, le Conseil communautaire a décidé de le porter à 15,87% en 2009 pour éviter que les redevables de la TP versent une cotisation de péréquation étant donné que le taux moyen global de TP applicable sur le territoire de Chartres métropole (somme des taux appliqués par les différentes strates de collectivités) est devenu inférieur au taux moyen national.
Dans le cadre de la réforme de la TP, Chartres métropole a voté en 2010 un taux relais de 16,13%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du budget déchets et représente près de 80% des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

Evolution du produit notifié de TEOM (en Milliers d'euros)

	2007	%	2008	%	2009	%	2010
Bases notifiées	74 061	2,81%	76 140	3,14%	78 534	3,71%	81 448
Taux voté	11,00%		11,00%		11,50%		11,50%
Produit notifié	**8 147**	2,81%	**8 375**	7,83%	**9 031**	3,71%	**9 367**

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,5 % en 2009 et est resté inchangé en 2010.

Le produit notifié de TEOM, d'un montant de 9 367 000 €, est en hausse de 3,71% par rapport à 2009. Les rôles complémentaires et supplémentaires se sont élevés respectivement à 84 000 € et à 6 000 €.

Les reversements aux communes en 2010

Chartres métropole perçoit le produit de taxe professionnelle et en reverse une part significative à ses communes membres, dans le cadre du règlement financier :

- **au titre de l'attribution de compensation** qui est basée sur le produit de TP que les communes percevaient l'année précédant la création de Communauté l'agglomération, diminuée des charges transférées.
- **au titre de la dotation de solidarité communautaire** (DSC) qui a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres métropole et les communes membres. Le règlement financier approuvé lors du conseil communautaire du 16 juin 2006 prévoit que l'évolution de la DSC est calquée sur celle du produit de TP. Néanmoins, le Conseil Communautaire a décidé de limiter à 6 400 000 € l'enveloppe de la DSC 2010 pour notamment tenir compte de la mise en exploitation en année pleine du complexe aquatique et patinoire.

	Reversements courants 2010		
	Attribution de compensation	Dotation de solidarité communautaire	Total
Champhol	32 891	12 070	44 961
Chartres	13 112 695	4 327 614	17 440 309
Le Coudray	536 397	124 947	661 344
Lèves	163 003	57 160	220 163
Lucé	3 797 053	1 030 870	4 827 923
Luisant	742 962	105 747	848 709
Mainvilliers	595 530	741 592	1 337 122
Total	**18 980 531**	**6 400 000**	**25 380 531**

Si les reversements aux communes ont globalement diminué de 772 000 € entre 2009 et 2010, la DSC (dépense non obligatoire) a tout de même été multipliée par 7,6 entre 2001 et 2010 passant de 841 000 € à 6 400 000 € en 2010.

Evolution des renversements de fiscalité par commune (hors SRU et hors rôles supplémentaires)
2005 - 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Champhol	46 040,00	43 691,00	44 565,00	45 421,00	46 329,00	44 961,00
Chartres	15 733 464,00	16 528 065,50	17 286 711,00	17 618 616,00	17 970 988,00	17 440 309,00
Le Coudray	623 949,00	642 667,00	655 520,00	668 106,00	681 468,00	661 344,00
Lèves	217 247,00	213 945,00	218 224,00	222 414,00	226 862,00	220 163,00
Lucé	4 584 931,00	4 691 572,00	4 785 403,00	4 877 283,00	4 974 829,00	4 827 923,00
Luisant	803 683,00	824 739,00	841 234,00	857 386,00	874 534,00	848 709,00
Mainvilliers	1 274 368,00	1 299 358,00	1 325 345,00	1 350 792,00	1 377 808,00	1 337 122,00
TOTAL	23 283 682,00	24 244 037,50	25 157 002,00	25 640 018,00	26 152 818,00	25 380 531,00
Dont AC	18 290 601,00	18 552 446,50	18 980 531,00	18 980 531,00	18 980 531,00	18 980 531,00
Dont DSC	4 993 081,00	5 691 591,00	6 176 471,00	6 659 487,00	7 172 287,00	6 400 000,00

Table des abréviations

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AO : Appel d'Offre
B to B : Business to Business
CESEL : Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir
CISPD : Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CODEL : Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir
CROUS : Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
FNDAE : Fond National des Adductions d'Eau
HT : Hors Taxes
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAPA : Marché A Procédure Adaptée
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCLTR : Ouverture de Crédit à Long Terme avec Revolving
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD : Point d'Accès au Droit
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM : Société d'Economie Mixte
SIG : Système d'Information Géographique
SIPAC : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain
SITER : Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Roguenette
SMEP : Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
SMJE : Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises
SMPO : Syndicat Mixte Pôles Ouest
SMTUBAC : Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TP : Taxe Professionnelle
TTC : Toutes Taxes Comprises
TVA : Taxe à Valeur Ajoutée
URSSAF : Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VT : Versement Transport
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

Contacts

CHARTRES MÉTROPOLE
3 rue Charles Brune
B.P. 90085
28112 Lucé Cedex
Tél. : 02 37 91 35 20
Fax : 02 37 91 35 49
Site Internet : www.chartres-metropole.fr
e.mail : contact@agglo-chartres.fr